QUORUM

Septembre 2023
Volume 48, numéro 3

La référence du monde municipal

MOBILISER INNOVER AGIR

DOSSIERS

L'INCONTOURNABLE CONGRÈS DE LA FQM

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

NOS RÉGIONS EN ACTION

AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS AU PROFIT DE TOUS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Poste publication 40051338

Des tarifs préférentiels pour l'achat et l'installation de lumières de rues aux DEL 2 200 K

POURQUOI MODERNISER SON RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE?

- De 45 % à 70 % d'économie d'énergie grâce aux DEL
- Modernisation des infrastructures
- Uniformisation du réseau d'éclairage
- Diminution de la pollution lumineuse
- Protection du ciel étoilé
- SGIE : réseau sans fil évolutif déployé sur tout le territoire

POURQUOI LE FAIRE AVEC LA FQM?

- Processus accéléré et simplifié
- Tarifs préférentiels
- Service clé en main
- Aucun devis ni appel d'offres nécessaire pour la municipalité

Présenté par

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

ENERGERE

Pour adhérer au programme, contactez :
ANTOINE BOUFFARD
1 866 951-3343 | abouffard@fqm.ca
fqm.ca

QUORUM
La référence du monde municipal

sommaire

Direction de l'édition
Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme
Véronique Bolduc, Bolduc création

Révision et coordination
Laurie D. Chouinard
Mylène Guindon
Camille LeBlanc
Stéphanie Roy

Rédaction
Shirley Bishop
Marie-Ève Dion
Camille LeBlanc
Caroline Lelièvre
Philippe Michaud
Nathalie St-Pierre

Impression
Deschamps impression

Publicité
Carolyne Turgeon

Image de la couverture
Conception graphique de l'image visuelle
du Congrès : Alphatek
Mise en page : Éric Girard

Nos d'enregistrement
TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Distribution
9 000 exemplaires

Fédération québécoise des municipalités
1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires
communications@fqm.ca

Changement d'adresse
communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT . . . 5

ACTUALITÉ
L'Assemblée des MRC : un rassemblement clé pour la gouvernance régionale au Québec . . . 6
Colloque FemmÉlues : 1re édition réussie! . . . 8
Accueillir en français - Édition spéciale Fête nationale du Québec . . . 10
Le retour des ateliers créatifs de *Lettres attachées* . . . 11
Formations privées - En adéquation avec les besoins des élus·es et gestionnaires municipaux . . . 14

GESTION DES ACTIFS
La contribution aux pratiques de gestion des actifs - La 5e compétence clé à développer . . . 16

DOSSIER – L'INCONTOURNABLE CONGRÈS DE LA FQM
Se mobiliser pour inspirer l'innovation et agir pour l'avenir . . . 22
Le monde municipal se prépare à un événement enrichissant et inspirant . . . 24
Le Salon affaires municipales : un rendez-vous attendu . . . 27
Prix et reconnaissances pour honorer le monde municipal . . . 28
Un don de 5 000 $ qui fait la différence, grâce à Énergir . . . 30

PARTENAIRE D'AFFAIRES
Leblanc illuminations ne cesse d'émerveiller le Québec depuis 15 ans . . . 32

LES CHRONIQUES
Droit au but . . . 18
Verte . . . 19
Relations du travail et éthique . . . 35
Développement local et régional . . . 36
Assurance . . . 38
Services FQM - Ressources humaines . . . 40
Équité, diversité et inclusion . . . 51
Service d'approvisionnement municipal (SAM) . . . 52
Gouvernance municipale . . . 56
Juridique . . . 58

DOSSIER - CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Commission permanente de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques : son rôle et ses enjeux . . . 44
Entretien avec Christian Messier : Résilience des forêts et des municipalités . . . 45
Entretien avec Benoit Charette : Lutte aux changements climatiques - « Les municipalités sont des partenaires de premier plan » . . . 46
Étude de cas : les régions au front de la lutte aux changements climatiques . . . 48

NOS RÉGIONS EN ACTION
Aménager les espaces publics extérieurs au profit de tous . . . 60

FORMATION MUNICIPALE . . . 66

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Une énergie propre pour un avenir durable

Notre électricité émet très peu de gaz à effet de serre. Elle est une alliée indispensable pour que nous luttions, ensemble, contre les changements climatiques. Combinée aux efforts en efficacité énergétique, en gestion de la demande de puissance et en biénergie, son utilisation contribue à la décarbonation efficiente de nombreux secteurs, dont celui des municipalités.

Notre énergie propre est une ressource précieuse. Ne la gaspillons pas !

hydroquebec.com

DES RENDEZ-VOUS PORTEURS POUR LE MILIEU MUNICIPAL

CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

L'automne arrive à grands pas et, avec lui, le 81e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du jeudi 28 au samedi 30 septembre prochains à Québec. Nous dédions d'ailleurs un dossier spécial à la présentation de ce que nous vous réservons pour ce qui demeure, année après année, le plus grand rassemblement du monde municipal au Québec.

Sous la présidence de M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, le **Congrès 2023** vous réserve des ateliers menés par des sommités dans leur domaine, des activités de reconnaissance, les conférences incontournables de Mme Pauline Marois et de M. Michel Jean, ainsi qu'un Salon affaires municipales rempli d'exposants pour vous informer sur les dernières tendances en matière d'approvisionnement municipal.

Nous revenons également sur les dossiers chauds du printemps. L'**Assemblée des MRC** de même que le premier **Colloque FemmÉlues** ont généré leur lot de conversations importantes sur les sujets de l'heure. De plus, nous vous présentons les projets retenus dans le cadre de l'édition Fête nationale du programme ***Accueillir en français*** en plus de vous donner un aperçu de ce que la deuxième année du projet ***Lettres attachées*** vous réserve.

Dans notre second dossier de fond, nous abordons l'enjeu des **changements climatiques** qui occupe de plus en plus les organisations municipales. Nous traitons de feux de forêt, des priorités de la commission permanente de la FQM sur l'environnement et la lutte aux changements climatiques ainsi que d'initiatives phares menées par deux municipalités. En entrevue, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, **Benoît Charrette,** nous expose la vision du gouvernement.

Enfin, ne manquez pas la section ***Nos régions en action*** qui présente d'inspirants projets d'aménagement de l'espace public extérieur pour en faciliter l'accès aux personnes aînées et à mobilité réduite. Des initiatives porteuses qui servent l'ensemble de la population.

Au plaisir de vous retrouver à Québec très bientôt et bonne lecture!

Jacques Demers

Jacques Demers
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

L'ASSEMBLÉE DES MRC : UN RASSEMBLEMENT CLÉ POUR LA GOUVERNANCE RÉGIONALE AU QUÉBEC

L'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tient deux fois par année, est l'occasion de donner la parole aux préfètes, aux préfets et aux directrices et directeurs généraux de nos 87 MRC membres afin de leur permettre de contribuer à la réflexion et aux prises de décisions de notre organisation. C'est également le moment d'approfondir la connaissance des enjeux auxquels sont confrontées les MRC et de rencontrer les ministres et différents décideurs politiques.

Ce sont les 31 mai et 1er juin 2023 que la FQM a convié les MRC à son Assemblée du printemps au Manège militaire voltigeurs de Québec. Plus de 200 personnes ont accepté l'invitation. De nombreux sujets d'actualité ont été au cœur des échanges et des discussions. Les participants ont également eu la chance d'accueillir plusieurs ministres du Québec, dont M. Christian Dubé, ministre de la Santé, concernant la réforme de la santé. Il a par ailleurs mentionné qu'il compte sur l'aide et l'implication des préfets et des maires pour mener à bien le projet de loi nº 15.

Selon lui, les pouvoirs devraient aussi se trouver entre les mains d'autres acteurs importants, plus proches des citoyens et des patients. Après tout, aucun d'eux ne connaît mieux la performance du réseau dans une région que les élus·es locaux.

LA COLLABORATION AU CŒUR DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT

La ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, a mis de l'avant les grands chantiers qui sont au cœur de la collaboration entre les municipalités et le gouvernement, soit la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, la gestion des infrastructures d'eau ainsi que le renouvellement de la relation partenariale Québec-municipalités.

La ministre a rappelé qu'une vaste consultation sur les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire a débuté le 8 mai dernier; celle-ci s'est terminée le 31 août. Elle a également souligné la création du Réseau national d'observatoires de l'aménagement et du développement durables des territoires ainsi que la poursuite des travaux sur le projet de loi nº 16 *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions.*

« Nos élus·es municipaux ont à cœur l'aménagement durable et le développement de leurs collectivités. D'ailleurs, notre gouvernement peut compter sur leur implication pour la réalisation de tous les grands chantiers qu'ils mènent pour les générations d'aujourd'hui et de demain », a-t-elle rappelé.

VERS UNE AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE GARDE À LA PETITE ENFANCE

Lors de son allocution, Mme Suzanne Roy, ministre de la Famille, a souligné que les services de garde éducatifs en communauté se multiplient au Québec. Plus de 126 projets ont ainsi été autorisés par le ministère depuis que le projet pilote a été lancé en avril 2022. Ce dernier s'étendra sur une période de 5 ans et permet à des responsables en service de garde éducatif, reconnues ou en voie de l'être, d'expérimenter la garde ailleurs que dans une résidence habitée, soit dans un local fourni par une municipalité.

En somme, le projet-pilote offre de nombreux avantages pour les municipalités en contribuant au développement économique, à l'inclusion sociale, à l'éducation préscolaire des enfants, à l'attrait résidentiel et à la valorisation des infrastructures locales. Ces bénéfices peuvent avoir un impact positif sur la qualité de vie des citoyens et sur la vitalité des communautés au sein des municipalités concernées.

POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE ET DURABLE AU LOGEMENT

Les participants ont finalement eu l'opportunité d'entendre Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, parler des priorités du gouvernement en matière d'habitation, enjeu crucial pour la société québécoise. Assurer un accès équitable et durable au logement pour tous est une priorité pour le gouvernement du Québec. Face aux défis de l'augmentation de la demande en logements abordables et de la nécessité de promouvoir des pratiques durables, le gouvernement s'est engagé à développer des politiques ambitieuses en matière d'habitation. La ministre tenait également à réitérer son désir de collaboration et d'appui aux municipalités.

LA COLLECTE SÉLECTIVE : UN SYSTÈME MODERNISÉ

Mme Maryse Vermette, présidente-directrice générale d'Éco Entreprises Québec était également sur place pour donner davantage de détails sur la réforme de la collecte sélective, ainsi que sur l'entente-cadre entre Éco Entreprises Québec et les organismes municipaux.

Elle a entre autres expliqué que la modernisation du système de collecte sélective, selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP), permettra de mieux récupérer et recycler les emballages, les imprimés et les journaux. Cette

réforme permettra également d'améliorer la performance environnementale du Québec et le développement de l'économie circulaire.

De plus, l'établissement d'ententes-cadres de partenariat envisagé dans le cadre de cette modernisation entre Éco Entreprises Québec et les organismes municipaux implique que certaines activités liées à la collecte sélective, notamment les services de proximité tels que la collecte, le transport et les relations avec les citoyens, puissent continuer à être gérées par les municipalités, MRC, régies et autres organismes municipaux.

Pour les aider à se préparer au nouveau mode de fonctionnement de la collecte sélective modernisée, RECYC-QUÉBEC propose onze pratiques élaborées d'un groupe de travail portant sur les contrats municipaux, ainsi qu'avec celle, entre autres, de la FQM.

La transition du système de collecte sélective actuel vers un modèle basé sur une approche de REP se déroule graduellement depuis 2022 et se poursuivra jusqu'en 2024 avec un plein déploiement en 2025.

REMISE DES PRIX ULRICK-CHÉRUBIN

La FQM a profité de l'événement pour honorer les organismes et municipalités du Québec s'étant démarqués par leurs initiatives en matière d'accueil des personnes immigrantes lors de la remise du Prix Ulrick-Chérubin.

Les lauréats du Prix Ulrick-Chérubin accompagnés de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Mme Christine Fréchette, et de M. Antoine Tardif, maire de Victoriaville et 1er vice-président de la FQM.

C'est en présence de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Mme Christine Fréchette, qu'ont été remis les 2 prix. Rappelons que ce prix vise à souligner l'apport des municipalités et des organismes à but non lucratif (OBNL) dans la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes, partout sur le territoire québécois.

Pour cette 2e édition du Prix Ulrick-Chérubin, La Ville de La Tuque et l'organisme Portes ouvertes sur le Lac ont été récompensés pour leur engagement exceptionnel.

La Tuque, lauréate catégorie Municipalités

La ville de La Tuque s'est distinguée par son approche innovante envers l'intégration des nouveaux arrivants. Depuis 2014, elle collabore avec le Carrefour Jeunesse Emploi via sa stratégie « Choisir La Tuque ». En 2021, la ville a également reçu un financement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour la mise en œuvre d'un plan d'action. Celui-ci est en vigueur depuis mai 2022.

Portes ouvertes sur le Lac, lauréat catégorie Organismes

L'organisme Portes ouvertes sur le Lac, quant à lui, mène le projet innovant « Cap vers une communauté pleinement inclusive au Lac-Saint-Jean », combinant une stratégie de 16 actions de sensibilisation et diverses initiatives, dont un système de jumelage, un « Guide des alliés·es de la diversité culturelle » et une charte d'engagement pour l'inclusion. Ce travail avant-gardiste favorise l'intégration et le rapprochement interculturel dans la région depuis 2006.

« Je félicite les deux récipiendaires du Prix Ulrick-Chérubin, la ville de La Tuque et l'organisme Portes ouvertes sur le Lac. Tous deux ont démontré un engagement exemplaire en faveur de l'intégration, de l'accueil et de l'inclusion des personnes immigrantes. Lors de mes rencontres régionales au Saguenay, je n'ai entendu que de bons mots sur Portes ouvertes sur le Lac, dont les actions enrichissent l'ensemble de la région. L'organisme occupe un rôle essentiel pour la réussite de notre mission commune : faciliter l'intégration et la pleine participation, en français, des nouveaux arrivants à notre nation. J'aimerais aussi souligner l'apport important de la FQM dans la régionalisation et l'intégration des personnes immigrantes, une priorité pour notre gouvernement », a mentionné Mme Christine Fréchette, lors de la remise des prix.

La FQM tient également à saluer les initiatives des finalistes en lice, soit la MRC de Coaticook et la municipalité de Saint-Thomas-Didyme dans la catégorie Municipalités, ainsi que La Boîte interculturelle et Le Carrefour d'Action Interculturelle dans la catégorie Organismes.

À noter que le prix est le fruit d'une collaboration entre le MIFI et la FQM. ■

Droit municipal, représentation des élus municipaux et directeurs généraux, fiscalité, expropriation, litiges, actions collectives, droit du travail et de la construction.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 (111) | mph@municonseil.com

COLLOQUE FEMMÉLUES : 1re ÉDITION RÉUSSIE!

Une plus grande participation des femmes en politique municipale permet de doter le Québec de conseils municipaux plus représentatifs de nos collectivités. Nos municipalités ont besoin de la contribution de celles-ci pour assurer une diversité qui est essentielle à la vitalité de notre démocratie.

Le 1er Colloque FemmÉlues de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui s'est tenu les 20 et 21 juin dernier à Victoriaville, en partenariat avec le Secrétariat à la Condition féminine ainsi que Desjardins, était l'occasion idéale de partager des expériences, d'échanger des idées et de renforcer les liens entre les femmes engagées en politique municipale. C'est plus de 80 personnes qui se sont déplacées pour entendre des femmes élues, des invités, ainsi que Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, qui ont toutes accepté de partager leur expérience ou leur expertise.

UN 5 À 7 SOUS LE THÈME DE LA FRAÎCHEUR

L'événement a d'abord débuté au pavillon du magnifique Mont Arthabaska par une prise de parole de Mme Marilyn Nadeau, mairesse de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM. Par sa belle fraîcheur et une bonne humeur contagieuse qui lui est propre, le ton de l'événement était donné. Les participantes - et participants! - ont ensuite eu la chance d'assister à un entretien avec Mme Antonine Yaccarini, directrice chez TACT et analyste politique chez Noovo. Privilégiant une approche structurée, pragmatique, mais avec une touche de sensibilité lorsque nécessaire, elle est passionnée par l'art de dénouer des situations complexes et d'identifier la meilleure stratégie qui soit. Elle a partagé, avec beaucoup de sincérité, le fruit de ses observations sur la place des femmes en politique et les défis qui leur sont propres.

DES RÉSULTATS ÉTONNANTS

Un autre moment important du Colloque fut le dévoilement des premiers résultats de l'enquête sur les préoccupations des élus·es en 2023 réalisée auprès des membres de la FQM en collaboration avec des chercheuses de l'Université de Sherbrooke. Un état de la situation et un diagnostic sur les vécus par les femmes en politique municipale ont été présentés.

L'ensemble des résultats et des analyses seront présentés lors du 81e Congrès annuel qui se tiendra du jeudi 28 au samedi 30 septembre prochains au Centre des congrès de Québec.

Un panel inspirant et touchant

La journée s'est poursuivie avec un panel où cinq participantes, mairesses et préfètes, ont été invitées à partager leurs histoires de réussite, leurs expériences et leurs défis en lien avec les enjeux et les préoccupations nommés dans l'enquête. L'animatrice, Katerine-Lune Rollet, a rapidement su, par son professionnalisme, créer un environnement d'échange et de soutien mutuel. Leurs propos et leurs réactions sur le rôle et les préoccupations vécues en tant qu'élues étaient pertinents et complémentaires, tout en étant distinctifs. Les récits de ces femmes ont sans aucun doute inspiré et touché plusieurs participantes.

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales

La conciliation, ça se peut

Espace MUNI était également présent pour animer un atelier interactif sur la conciliation famille-travail-engagement politique, un défi d'importance nommé dans l'enquête. L'atelier a entre autres porté sur les enjeux ainsi que sur les besoins en termes de soutien des élues et des municipalités dans la mise en place de solutions adaptées pour atténuer les impacts du cumul de fonctions.

LE PLEIN D'ÉNERGIE

L'événement s'est conclu avec une conférence de la pétillante Isabelle Fontaine, experte en psychologie de la performance et de l'influence. Avec ses anecdotes remplies d'humour et son énergie débordante, elle a su mettre le feu à la salle.

Les participantes et participants ont affirmé avoir maintenant encore plus d'idées novatrices, de volonté collective et d'outils pour être davantage capables d'influencer et de fidéliser les autres en créant une connexion privilégiée avec eux. « Continuez à conserver cette belle énergie positive, à la porter dans vos actions quotidiennes et à la partager avec d'autres femmes qui aspirent à la politique municipale », a conclu Marilyn Nadeau.

De gauche à droite, Mme Katerine-Lune Rollet, animatrice, Mme Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste, préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et présidente du Comité femmes et politique municipale de la FQM, Mme Line Fréchette, mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham, préfète suppléante de la MRC de Drummond et membre du conseil d'administration de la FQM, Mme Jacynthe Patry, mairesse de la paroisse de Disraeli, préfète de la MRC des Appalaches et membre du conseil d'administration de la FQM, Mme Suzanne Rhéaume, mairesse de Cacouna, et Mme Caroline Pilon, mairesse adjointe et conseillère municipale de Victoriaville.

LE COMITÉ FEMMES ET POLITIQUE MUNICIPALE

Ce comité est une instance consultative relevant du conseil d'administration de la FQM et a pour objectif d'augmenter la présence des femmes en politique municipale. Par ses activités, ses réflexions et ses prises de position, le comité souhaite contribuer à une hausse significative du nombre d'élues dans toutes les régions du Québec. Voici les membres qui le composent :

- Marilyn Nadeau, mairesse de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, préfète de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et présidente du comité;
- Jacynthe Patry, mairesse de la municipalité de paroisse de Disraeli, préfète de la MRC des Appalaches et membre du conseil d'administration de la FQM;
- Délisca Ritchie Roussy, mairesse de la ville de Murdochville et membre du conseil d'administration de la FQM;
- Line Fréchette, mairesse de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, préfète suppléante de la MRC de Drummond et membre du conseil d'administration de la FQM;
- Micheline Anctil, mairesse de la municipalité de Forestville, préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord et membre du conseil d'administration de la FQM;
- Raymond Noël, maire du village de Saint-Célestin et membre du conseil d'administration de la FQM;
- Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia;
- Caroline Pilon, mairesse adjointe et conseillère municipale de la Ville de Victoriaville;
- Julie Pressé, mairesse de la municipalité de Fortierville;
- Louise Arpin, mairesse de la municipalité de La Présentation;
- Pascal Quévillon, maire de la municipalité d'Oka;
- Suzanne Rhéaume, mairesse de la municipalité de Cacouna.

Le comité femmes et politique municipale poursuivra ses activités durant les prochains mois. Il vous donne d'ailleurs rendez-vous le vendredi 29 septembre, au 5 à 7 du Congrès de la FQM à Québec, qui sera dédié aux femmes en politique. Après le succès rencontré l'an dernier avec Mme Régine Laurent, la conférencière invitée pour cette édition sera Mme Pauline Marois, première femme élue au poste de première ministre du Québec, qui viendra nous entretenir sur son parcours, ses expériences vécues et les défis qu'elle a rencontrés en tant qu'élue. ■

Les participantes lors de la conférence de Mme Isabelle Fontaine.

ACCUEILLIR EN FRANÇAIS

ÉDITION SPÉCIALE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

La richesse de la société québécoise réside dans sa diversité culturelle et l'apport précieux des personnes issues de l'immigration. Conscients de l'importance de favoriser l'intégration de ces nouvelles populations, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le gouvernement du Québec ont uni leurs forces pour mettre en place le programme *Accueillir en français.* Ce dernier a pour objectif de soutenir des initiatives locales et porteuses d'espoir, visant à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants à la vie communautaire et municipale tout en valorisant la langue française comme langue commune.

« Jusqu'à présent, nous avons financé 40 projets de toutes sortes et nous sommes persuadés que nos membres sont inspirés et ont le désir de faciliter l'intégration de nouveaux arrivants. Une communauté qui intègre des personnes issues de l'immigration récolte les fruits de la diversité et de l'enrichissement culturel créant un tissu social vibrant et prospère », a affirmé M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog.

À l'occasion de la Fête nationale du Québec, qui revêt une signification culturelle, historique et identitaire profonde dans laquelle la langue française s'inscrit incontestablement, une édition spéciale du programme *Accueillir en français* a permis à la FQM de rappeler l'importance d'initiatives d'accueil et de promotion du français en lançant un 4e appel de projets. Ainsi, un financement de près de 40 000 $ a été réparti entre 10 nouveaux projets.

LISTE DES PROJETS RETENUS

MRC de Charlevoix
« Découvre ta terre d'accueil en français » propose une tournée de la région pour découvrir les paysages, l'histoire, la gastronomie et les acteurs du milieu.

Municipalité de Grandes-Piles
« Bienvenue Philippins » favorisera l'intégration des nouveaux arrivants en planifiant une rencontre avec les élus locaux, des discussions sur les expressions régionales et plus. Plusieurs activités se sont déroulées dans le cadre de la Fête nationale.

Municipalité de Laurier-Station
« Souper des nouveaux arrivants » consiste en un événement de style 4 à 7 d'échange culinaire interculturel qui s'est tenu dans le cadre de la Fête de la rentrée.

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
« Activité d'accueil des nouveaux arrivants » est une fête organisée pour accueillir les nouveaux citoyens, où ils reçoivent un panier cadeau lors d'un déjeuner de bienvenue.

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
« Activité d'accueil des nouveaux arrivants » se résume en une tournée des services offerts par la municipalité ainsi qu'une activité d'intégration lors de la « Fête des familles ».

Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
5 à 7 causerie lors de la Fête nationale avec tous les citoyens et remise d'un guide des nouveaux arrivants.

Municipalité de Saint-Zénon
« Bienvenue à Saint-Zénon » est une activité festive qui s'est déroulée dans le cadre de la Fête nationale où un kiosque d'information municipale était tenu avec l'aide d'un organisme local œuvrant en immigration.

Municipalité de Sayabec
La « Grande Tablée interculturelle » se veut un grand banquet annuel visant à encourager les citoyens à fêter la Fête nationale. De plus, un volet « nouveaux arrivants » explique l'histoire de la Fête nationale.

Municipalité de Saint-Magloire
Dans le cadre de la Fête nationale, la municipalité offre aux nouveaux arrivants ukrainiens tout le nécessaire pour qu'ils puissent cuisiner et offrir des gâteaux de leurs pays à leurs concitoyens.

Ville d'Amqui
« Entrer dans la danse » consiste à initier les nouveaux arrivants aux différentes traditions québécoises rurales, dont une initiation à la danse en ligne avec un chansonnier local lors de la Fête nationale.

Le prochain appel à projets aura lieu à l'automne. Pour plus d'information concernant le programme, suivez ce lien[1]. ■

[1] fqm.ca/enjeux/accueillir-en-francais/

LE RETOUR DES ATELIERS CRÉATIFS DE *LETTRES ATTACHÉES*

En 2023 et 2024, *Lettres attachées* réserve de belles surprises aux amoureux de la langue française. Nous connaissons maintenant le nom des artistes qui participeront aux huit prochains ateliers créatifs animés par l'animateur et ambassadeur du projet, Nicolas Ouellet. Les participants pourront découvrir, dans une bibliothèque publique près de chez eux, les trucs et astuces de création d'artistes œuvrant dans des domaines variés comme la bande dessinée, le théâtre et l'humour.

Lettres attachées

VALORISER LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Initié par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et Bibliothèques et Archives nationales du Québec (BAnQ), en partenariat avec le gouvernement du Québec, le projet *Lettres attachées* vise à valoriser la langue française dans les bibliothèques publiques des quatre coins du Québec au moyen d'ateliers créatifs. Chaque atelier se déroule dans une région administrative différente et est diffusé en simultané dans les bibliothèques participantes, ce qui permet à un large public d'y assister.

Les quatre premiers ateliers, qui se sont déroulés de l'automne 2022 au printemps 2023 dans les régions de la Montérégie, de l'Estrie, des Laurentides et de Lanaudière, étaient destinés aux enfants de 10 à 14 ans. Ces ateliers ont permis à ces jeunes curieux d'en savoir plus sur le travail d'artistes réputés dans leur domaine. L'écrivaine Fanny Britt, l'auteur-compositeur-interprète Patrice Michaud, la comédienne et autrice Catherine Trudeau ainsi que l'artiste hip-hop et militant Webster se sont en effet prêtés au jeu.

Les huit prochains ateliers, qui se dérouleront une fois par mois à partir de septembre 2023, mettront aussi de l'avant des artistes exceptionnels. Ces nouveaux ateliers s'adresseront toutefois aux adultes âgés de 18 ans et plus.

Malgré le changement de public, la formule demeurera la même : chaque atelier commencera par un entretien d'environ 30 minutes entre Nicolas Ouellet et l'artiste invité. Cette entrevue permettra entre autres d'en savoir plus sur la carrière de l'auteur, ses œuvres et ses conseils de création.

Ensuite, les participants, qu'ils soient présents dans la bibliothèque hôte ou à distance dans les autres bibliothèques, seront invités à réaliser plusieurs exercices d'écriture en compagnie de l'artiste invité. Après l'atelier, les personnes qui le désirent pourront soumettre leur œuvre sur le site Web de *Lettres attachées* afin de participer à un concours. Le participant dont l'œuvre sera la plus aimée du public remportera un prix.

En plus du concours offert à chacun des ateliers, des prix de présence, sous la forme de cartes-cadeaux virtuelles échangeables dans une librairie du réseau Les libraires seront tirés parmi tous les participants des différentes bibliothèques.

Enfin, à la fin des huit ateliers, un comité de sélection se réunira afin de choisir la meilleure œuvre, toutes catégories confondues. Le gagnant verra entre autres son œuvre publiée dans une prochaine édition du magazine QUORUM.

LES ATELIERS PRÉSENTÉS EN 2023-2024

C'est le grand bédéiste Michel Rabagliati qui inaugurera, à la Maison de la littérature de Québec, la nouvelle série d'ateliers. Il sera suivi par plusieurs artistes talentueux qui visiteront des bibliothèques situées notamment en Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et au Bas-Saint-Laurent.

23 septembre 2023
Artiste invité : **Michel Rabagliati**
Genre littéraire : Bande dessinée
Lieu de diffusion : Maison de la littérature de Québec, Capitale-Nationale

Michel Rabagliati a remporté en 2010 le Prix du public pour *Paul à Québec* au Festival de la bande dessinée d'Angoulême (France). En 2021, il y a obtenu le Prix de la série pour l'ensemble des *Paul.* Il a été nommé compagnon de l'Ordre des arts et des lettres du Québec en 2017 et chevalier de l'Ordre des arts et des lettres de la République française en 2022. Le gouvernement du Québec lui a décerné le prix Athanase-David 2023 pour l'ensemble de son œuvre.

Michel Rabagliati
© Éric Lajeunesse

Jocelyne Saucier
© Ariane Ouellet

Marie-Andrée Gill
© Sophie Gagnon-Bergeron

21 octobre 2023
Artiste invitée : **Jocelyne Saucier**
Genre littéraire : Roman
Lieu de diffusion : Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda, Abitibi-Témiscamingue

Jocelyne Saucier est l'autrice des romans *La vie comme une image* (finaliste aux Prix du Gouverneur général), *Les héritiers de la mine* (finaliste au prix France-Québec), *Jeanne sur les routes* (finaliste au prix Ringuet), *Il pleuvait des oiseaux* (lauréat de neuf prix, dont le Prix des cinq continents, adapté au cinéma par Louise Archambault et traduit en 20 langues) et *À train perdu,* ainsi que d'une nouvelle, *« Je n'ai jamais lu Baudelaire ».*

25 novembre 2023
Artiste invitée : **Marie-Andrée Gill**
Genre littéraire : Poésie
Lieu de diffusion : Bibliothèque d'Alma, Saguenay–Lac-Saint-Jean

Marie-Andrée Gill est Pekuakamishkueu[1] (Ilnu du Lac-Saint-Jean, communauté de Mashteuiatsh) et Québécoise. Autrice, poète, chroniqueuse et animatrice de balados (*Laisser nous raconter : l'histoire crochie, Les mots de Joséphine*), elle enseigne également la littérature autochtone dans les universités. Elle a écrit trois recueils de poésie aux éditions La Peuplade (*Béante, Frayer et Chauffer le dehors*) et publié dans de nombreux collectifs.

20 janvier 2024
Artiste invité : **Jean Marc Dalpé**
Genre littéraire : Théâtre
Lieu de diffusion : Bibliothèque de Papineauville, Outaouais

Membre fondateur du Théâtre de la Vieille 17 de l'Ontario français en 1979, Jean Marc Dalpé est à la fois dramaturge, poète et traducteur. Durant sept ans, il fait ensuite partie de la dynamique aventure du Théâtre du Nouvel-Ontario de Sudbury, dirigé par Brigitte Haentjens. En solo, il écrit aussi plusieurs pièces de théâtre et recueils de poésie, qui lui valent trois prix du Gouverneur général.

24 février 2024
Artiste invité : **Louis-Jean Cormier**
Genre littéraire : Chanson
Lieu de diffusion : Bibliothèque de Saint-Valère, Centre-du-Québec

Auteur-compositeur-interprète natif de la Côte-Nord, Louis-Jean Cormier fonde en 1998 avec des amis le groupe de rock francophone Karkwa, qui produit quatre albums studio et récolte plusieurs prix Félix et un Polaris. Puis, une carrière solo lui permet de faire paraître quatre albums depuis 2012, dont *Le ciel est au plancher* en 2021, inspiré par le deuil de son père.

23 mars 2024
Artiste invitée : **Sara Hébert**
Genre littéraire : Slogan et collage
Lieu de diffusion : Bibliothèque Gabrielle-Roy, Laval

Née à Laval en 1984, Sara Hébert dirige et illustre en 2019 le recueil *Douleur sentimentale puante* (Somme toute). En 2022, elle publie son premier livre solo : *Bijou de banlieue* (Marchand de feuilles). Mêlant textes et collages, ce livre revisite les codes des guides de bienséance, des magazines féminins et des manuels de croissance personnelle.

Sara Hébert
© Justine Latour

27 avril 2024
Artiste invitée : **Catherine Éthier**
Genre littéraire : Humour
Lieu de diffusion : Bibliothèque de Saint-Antonin, Bas-Saint-Laurent

Chroniqueuse, animatrice et autrice au verbe festif, Catherine Éthier participe depuis 2017 à de nombreuses émissions de télé et de radio. Elle livre notamment des billets humoristiques à l'émission matinale montréalaise *Tout un matin,* sur les ondes de Radio-Canada. En 2022, elle a publié un premier roman, *Une femme extraordinaire* (Stanké).

25 mai 2024
Artiste invité : **Stanley Péan**
Genre littéraire : Nouvelle
Lieu de diffusion : Bibliothèque de Saint-Étienne-des-Grès, Mauricie

Né à Port-au-Prince et élevé à Jonquière au Saguenay, Stanley Péan est écrivain, journaliste, scénariste, parolier, traducteur et animateur de radio. Depuis 1988, il a publié une trentaine de livres de genres divers, notamment des recueils de nouvelles. En 2023 paraît un recueil de nouvelles inédites, *Cartes postales d'outre-tombe* (Éditions Mains libres).

IL EST ENCORE TEMPS D'INSCRIRE VOTRE BIBLIOTHÈQUE!

La bibliothèque de votre municipalité aimerait diffuser en direct l'un ou plusieurs de ces ateliers? Elle n'a qu'à remplir ce court sondage en ligne[2] pour signifier son intérêt.

La participation à titre de bibliothèque aux différents ateliers est sans frais. Chaque atelier est d'ailleurs de type « clé en main » : le seul matériel requis est un moyen de projection, comme un ordinateur, et une connexion Internet. ■

[1] cultureilnu.ca/
[2] surveymonkey.com/r/23GP8BK

FORMATIONS PRIVÉES EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DES ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Du jour au lendemain, après une élection municipale, des personnes qui étaient jusqu'alors citoyennes et citoyens se retrouvent propulsées à l'avant-scène dans leur milieu avec de nombreuses responsabilités et un nombre tout aussi considérable de règles à suivre, et ce, sans réel mode d'emploi. Notamment, grâce aux formations offertes par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ils peuvent développer leurs connaissances et compétences afin de réaliser leur mandat avec professionnalisme.

DES FORMATIONS EN FORMULE PRIVÉE

Comment jouer adéquatement son rôle d'élu·e tout en respectant le cadre d'intervention et les lois qui en tracent les limites? De quelle façon peut-on bien servir ses concitoyens et son milieu tout en faisant preuve de professionnalisme et d'éthique? Comment fonctionnent les finances d'une municipalité? Par quelles étapes doit passer un projet entre la promesse faite aux citoyens et sa concrétisation? Ce sont là de grandes questions fort pertinentes auxquelles les formations offertes par la FQM apportent des réponses concrètes.

Le vaste répertoire de formations offertes est proposé en différentes formules afin de s'intégrer plus facilement dans les agendas bien chargés des élus·es et gestionnaires municipaux. La formation privée est l'une de ces formules : la municipalité ou la MRC choisit le sujet, la date et l'horaire ainsi que le mode et le lieu de la formation (présentiel ou à distance) puis invite ses participants. L'équipe du service de la formation se charge ensuite de tout organiser.

« La formation privée nous permet de personnaliser la formation, explique Emma Turcotte, coordonnatrice du service de la formation. Grâce à un entretien préalable entre la municipalité et le formateur, le contenu du cours sera ajusté aux besoins de l'organisation et pourra, le cas échéant, incorporer des sujets spécifiques. »

Regrouper les élus·es et gestionnaires d'une même municipalité ou MRC dans le cadre d'une formation privée comporte également comme avantage d'offrir un espace de dialogue et d'échange qui enrichit l'acquisition des compétences tout en assurant la réception d'un message et d'un contenu homogène pour tous les participants.

« Le respect de la confidentialité est également un avantage important que procurent les formations privées, ajoute Mme Turcotte. En fonction du thème de la formation, les participants peuvent souhaiter discuter d'exemples spécifiques à leur municipalité. Dans le cadre d'une formation en petit groupe comme c'est le cas en formule privée, il est non seulement possible de s'attarder à des cas concrets que vivent les participants, mais aussi de respecter la confidentialité qui s'impose parfois. »

MRC DE MONTMAGNY : RAPPROCHER LES FORMATIONS DES ÉLUS·ES

« Dès février, lors d'une année électorale, on réserve les formations de base, soit Le comportement éthique et Les rôles et responsabilités des élus·es, en plus des formations Maîtrisez vos dossiers municipaux et Gestion financière municipale. Ça permet de donner des outils tant aux nouveaux élus·es qu'à ceux déjà en place et l'organisation de groupes facilite la vie des élus·es et directeurs généraux. On fait en sorte de rapprocher les formations des élus·es », souligne Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny.

Quand c'est possible, les directeurs généraux sont même invités gratuitement aux formations par leur organisation. « C'est intéressant d'asseoir les DG et les élus·es dans une même formation. Ça amène des questions et des réponses enrichissantes », témoigne Mme Labrecque en ajoutant que les formations sur les aspects légaux, entre autres, revêtent une grande importance. « On pourrait en prendre encore plus des formations sur les aspects légaux et leur application sur le terrain, en fonction des spécificités de notre milieu », souligne-t-elle.

Un avis que partage le maire de Saint-Fabien-de-Panet, Laurent Laverdière. Conseiller pendant quatre ans, il a été élu maire lors des dernières élections, en novembre 2021. Il a suivi les quatre formations qu'avait organisées la MRC. « On apprend des choses en formation qui sont parfois difficilement applicables dans nos petites municipalités en région éloignée. Pouvoir discuter de notre réalité et de cas qui nous touchent, parler de la réalité sur le terrain et pas que de la théorie, c'est important pour nous », précise-t-il.

L'expérience de la MRC de Montmagny avec les formations privées offertes par la FQM est si positivement accueillie par les élus·es que ceux-ci ont demandé qu'une formation spécifiquement axée sur le développement du territoire soit dispensée. « Les élus·es sont des leaders dans leur milieu. Ils arrivent avec une volonté de développement ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de vie et de l'offre de services. Cependant, les citoyens n'ont pas nécessairement cette même vision. Nos élus·es nous ont demandé une formation sur la façon de se positionner pour le développement de la région. On cherche à travailler en cohésion et harmonieusement. C'est très positif que ce soient les élus·es qui demandent des formations », souligne Mme Labrecque.

Laurent Laverdière, maire de Saint-Fabien-de-Panet

Au-delà des apprentissages, les formations privées sont également des occasions de réseautage entre les élus·es du territoire, ce qui ouvre ensuite la porte à la collaboration.

RÉPERTOIRE DES FORMATIONS 2023-2024

Plusieurs nouveautés se sont ajoutées à la liste de cours offerts par la FQM, notamment, Gestion de crise : initiation au leadership collaboratif dans le cadre du parcours de Diplôme en leadership municipal, Civilité et harmonie, sous la forme de coaching à l'attention des élus·es municipaux, et Les droits et privilèges du statut de maire et de conseiller municipal durant les séances du conseil. Du *coaching* individuel par un ex-élu·e ou un coach professionnel est désormais une formule très prisée.

Toutes les formations inscrites au Répertoire de formations pour l'année 2023-2024 peuvent être suivies en formule privée. « Dans la plupart des cas, à partir de 7 ou 8 participants, la formule privée représente un coût identique à des inscriptions multiples aux cours publics. Cette formule est donc un investissement intéressant pour les municipalités et MRC », conclut Mme Turcotte.

Il est possible de consulter le Répertoire complet de la formation municipale en ligne sur le site formationmunicipale.com, en cliquant sur l'onglet FQM, puis en sélectionnant Téléchargez le Répertoire complet. Toute question ou demande de conseil peut être adressée par courriel à competences@fqm.ca. ■

LA CONTRIBUTION AUX PRATIQUES DE GESTION DES ACTIFS

LA 5e COMPÉTENCE CLÉ À DÉVELOPPER

Des cinq compétences clés indispensables pour implanter une démarche structurée de gestion des actifs dans une municipalité, la contribution aux pratiques de gestion des actifs est un savoir-faire indispensable qui se développe progressivement, tout comme les quatre autres domaines de compétence composant l'échelle de préparation pour la gestion des actifs de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). En développant cette compétence, l'organisation pourra contribuer à la formation du personnel, au partage de l'information à l'interne et à l'externe ainsi qu'à l'acquisition de connaissances entourant les meilleures pratiques de gestion des actifs.

Cette chronique constitue la dernière d'une série de cinq présentées dans les derniers numéros du magazine QUORUM au cours desquelles auront été abordées toutes les compétences clés : la politique et la gouvernance, le personnel et le leadership, les données et l'information, de même que la planification et la prise de décision, en plus de la contribution aux pratiques de gestion des actifs.

EN QUOI CONSISTE CETTE COMPÉTENCE?

La contribution aux pratiques de gestion des actifs se décline en trois volets : la formation et le perfectionnement, la communication interne et le partage des connaissances ainsi que la communication externe et le partage des connaissances.

Au départ, la formation et le perfectionnement en gestion des actifs pourront se construire à partir d'un processus plutôt informel, puisqu'ils sont largement tributaires de l'initiative des membres de l'équipe. Par exemple, certains pourront commencer par effectuer des recherches ciblées pour trouver de l'information de base sur les concepts et les techniques de gestion des actifs et partager ces nouvelles connaissances avec les collègues.

Le volet de la communication interne est essentiel parce qu'il permet de recueillir l'information détenue par les membres du personnel œuvrant au sein de l'organisation, particulièrement ceux et celles qui y travaillent depuis de nombreuses années. En plus d'atténuer le risque de perte de données stratégiques si la personne devait quitter

Magguy Mathault, directrice générale de Saint-Adalbert

l'organisation, cela permet de relever certains problèmes auxquels l'organisation se heurterait en l'absence de cette personne.

Quant à la communication externe, c'est grâce à ce volet que l'équipe municipale est amenée à effectuer des recherches sur les organisations et les ressources locales, régionales et nationales concernées par la gestion des actifs, à établir des liens avec elles et à partager le fruit de ces résultats avec le reste de l'équipe.

La contribution aux pratiques de gestion des actifs est une compétence qui se développe graduellement au sein de l'organisation. Il suffit de quelques personnes qui se saisissent du dossier et qui partagent leur intérêt pour la gestion des actifs pour que la démarche s'amorce. À mesure que l'organisation obtient de l'information sur les actifs municipaux, elle se rend compte du travail à faire.

Quelques conseils et astuces sont proposés par la FCM pour développer cette 5e compétence. Il ne s'agit pas de mesures prescriptives, mais plutôt de quelques exemples d'approche qui pourraient inspirer votre organisation :

- Identifier des ambassadeurs de la gestion des actifs au sein de l'équipe;
- Rendre la gestion des actifs agréable, l'utiliser pour établir des liens entre différents employés et créer un esprit d'équipe;
- Inscrire les membres de différents services municipaux à une formation sur la gestion des actifs;
- Informer sa communauté de pratique locale que l'organisation amorce une démarche de gestion des actifs;
- Contacter les personnes et les ressources de la communauté pour approfondir les connaissances concernant certains actifs;
- Créer un dossier électronique central pour stocker toutes les ressources sur les actifs de l'organisation;
- Partager les informations utiles et importantes avec l'équipe.

Il ne faut jamais oublier que la gestion des actifs est une démarche en plusieurs étapes qui se perfectionne avec le temps. Il s'agit d'un processus dans lequel une organisation est constamment en train d'apprendre. Le fait de se familiariser avec d'autres ressources ou organisations permet d'apprendre de nouvelles façons de faire et de nouvelles méthodes pour faciliter le travail.

L'EXEMPLE DE SAINT-ADALBERT

Dans la MRC de L'Islet, Saint-Adalbert est un exemple inspirant. Non seulement la municipalité de 495 âmes excelle au chapitre de la contribution à la gestion des actifs, mais elle est aussi exemplaire dans sa démarche de gestion des actifs. Dès 2005, la directrice générale a constitué l'inventaire des ponceaux présents sur le territoire et a développé un plan de gestion pour ces actifs.

« Après deux ou trois années où nous avons dû intervenir en urgence pour réparer des ponceaux et des routes sectionnées à la suite de crues printanières, je me suis dit que ce n'était pas la façon dont je voulais travailler. Je me demandais pourquoi nous n'étions pas capables de mieux prévoir les choses, évoque-t-elle en rappelant qu'à l'époque, personne ne parlait de gestion des actifs. J'ai cherché une façon de mieux planifier parce que ça coûte très cher de ne pas planifier. »

Sans le savoir, la directrice générale avait établi les bases d'une saine gestion des ponceaux municipaux. Par la suite, elle n'a cessé de s'intéresser aux meilleures pratiques de gestion. Elle a suivi une multitude de formations pour parfaire ses connaissances du monde municipal. En 2020, elle a obtenu le certificat professionnel en planification de la gestion des actifs de la FCM, puis, l'année suivante, accompagnée du maire et de l'employé responsable de la voirie, elle a suivi les ateliers de formation sur la gestion des actifs offerts par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Magguy Mathault a aussi bien compris l'importance du volet de la communication interne de cette 5e compétence clé. Sa priorité en 2023 est de mettre par écrit toute l'information détenue par les employés municipaux, particulièrement par le concierge qui a annoncé son départ à la retraire après 38 ans de service.

« Je veux vraiment qu'il ait mis par écrit tout son savoir avant de partir. Je lui ai demandé de passer en revue chaque bâtiment et infrastructure et de noter tout ce qu'il considérait comme important. C'est vraiment mon dada en 2023! J'ai aussi demandé aux autres employés de mettre par écrit tout ce qu'ils savent et les procédures qu'ils font en se posant la question : si je ne suis plus là demain, qu'est-ce que mon successeur doit savoir? ».

La contribution à la gestion des actifs ne s'arrête pas là à Saint-Adalbert. Persuadée des avantages d'une saine gestion des actifs, Magguy Mathault exerce maintenant son leadership auprès des autres municipalités du sud de la MRC de L'Islet.

« Nous avons tous la même réalité. Nous avons une entente de collaboration, nous travaillons sur différents dossiers, dont la gestion des actifs », explique-t-elle, fière d'avoir mené le dossier des demandes d'aide financière au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la FCM pour 5 municipalités voisines. Grâce à cette subvention, elles pourront notamment élaborer une politique de gestion des actifs type que chacune pourra adapter et adopter.

Selon Magguy Mathault, il ne suffit pas de la bonne volonté de la directrice générale. « Le succès de la démarche repose sur l'ouverture du conseil municipal, constate-t-elle après 26 ans à la direction de la municipalité et 22 ans à travailler avec le même maire. Nous avons développé une belle complicité. On travaille toujours ensemble et on se fait confiance. C'est une grande chance que nous avons et elle nous sert à faire progresser notre démarche de gestion des actifs. »

Afin de soutenir les équipes municipales dans la gestion de leurs actifs, le service de l'ingénierie et des infrastructures de la FQM propose un large éventail de services allant de la formation à la préparation de plans, de politiques, de stratégies en gestion des actifs et beaucoup plus. Pour plus d'informations, contactez l'équipe à ingenierie@fqm.ca. ■

EN RÉSUMÉ

LES 5 COMPÉTENCES CLÉS ET LES PRINCIPALES ACTIONS À PRENDRE

La politique et la gouvernance

- Mettre sur pied une équipe comprenant des employés de plusieurs services;
- Trouver des ressources sur la gestion des actifs;
- Évaluer les pratiques de gestion des actifs de votre organisation;
- Déterminer les objectifs, les résultats escomptés et les avantages de la gestion des actifs;
- Tenir un atelier avec le conseil municipal pour partager l'information;
- Obtenir du conseil municipal un engagement pour élaborer une politique de gestion des actifs.

Le personnel et le leadership

- Former une équipe multidisciplinaire et définir les rôles et les responsabilités;
- Déterminer quelle expertise doit posséder cette équipe multidisciplinaire;
- Expliquer ce qu'est la gestion des actifs et son importance pour l'organisation;
- Faire approuver par le conseil municipal les ressources financières nécessaires.

Les données et l'information

- Déterminer tous les endroits où sont stockées les données des actifs de la municipalité;
- Établir la liste des types de données sur les actifs et le format de chacune;
- Recueillir auprès des exploitants et des employés des services publics toute l'information concernant les actifs qui pourraient être en mauvais état ou qui présente des problèmes récurrents;
- Examiner les plaintes reçues concernant les services publics;
- Examiner les données financières et déterminer la valeur comptable nette des actifs.

La planification et la prise de décision

- Réunir l'information sur la croissance de la collectivité, les exigences réglementaires à venir et sur les autres problèmes et besoins connus relatifs aux actifs;
- Rencontrer l'équipe de gestion des actifs au début du processus annuel de budgétisation pour discuter de planification;
- Définir en équipe les projets qui pourraient permettre de répondre aux besoins et de régler les problèmes relevés;
- Établir une liste des priorités;
- Établir un budget de fonctionnement.

La contribution aux pratiques de gestion des actifs

- Trouver à l'interne un allié ou deux en gestion des actifs;
- Communiquer avec les communautés de pratique locale;
- Envisager de suivre une formation en gestion des actifs;
- Partager avec les collègues les ressources pertinentes en gestion des actifs.

Me Caroline Rouleau, avocate
Cain Lamarre

NOUVEAUTÉS EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Le 1er juin 2023, Québec adoptait la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions*[1] (Loi) dont plusieurs amendements sont entrés en vigueur le même jour. Cette réforme était attendue : le gouvernement l'avait annoncée le 6 juin 2022 dans sa nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire : mieux habiter et bâtir notre territoire.*

En plus d'énoncer les finalités de la planification territoriale municipale, les amendements adoptés semblent élargir le champ des possibles pour les municipalités afin de répondre aux enjeux bien contemporains que constituent notamment l'étalement urbain, la mobilité durable, la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces derniers. En voici quelques exemples.

ZONAGE INCITATIF

Le zonage incitatif constitue l'une des mesures phares retenues par le législateur. Depuis le 1er juin 2023, les municipalités dotées d'un comité consultatif d'urbanisme ont la possibilité d'adopter un règlement de zonage incitatif. En vertu d'un tel règlement, elles peuvent conclure des ententes pour la réalisation de projets répondant à des normes plus permissives que celles prévues à leur règlement de zonage, en contrepartie de quoi le demandeur de permis de construction ou de certificat d'autorisation s'engage à réaliser une prestation. Les prestations pouvant être exigées doivent être décrites dans ledit règlement et correspondre à l'une des catégories suivantes :

- L'intégration dans le projet d'unités de logement abordable, social ou familial;
- Le respect de toute condition permettant d'atteindre des objectifs en matière de performance environnementale, telle que des mesures de verdissement ou d'efficacité énergétique[2];
- La réalisation de tout aménagement ou équipement d'intérêt public;
- La préservation ou la restauration d'un immeuble ayant une valeur patrimoniale.

Il importe de préciser que les orientations encadrant l'adoption d'un règlement de zonage incitatif doivent préalablement être définies dans le plan d'urbanisme et que le règlement lui-même est susceptible d'approbation référendaire.

AUTRES AMENDEMENTS

Suivant l'adoption de la Loi, les municipalités peuvent prévoir que les sommes payées aux « fonds de stationnement », pour être exempté de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement, peuvent servir à financer des immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de transport actif ou collectif.

Dans le but de favoriser la densification des milieux, la Loi exempte de l'approbation référendaire la disposition d'un règlement de zonage ayant pour but d'augmenter la densité d'occupation du sol dans une zone où un usage résidentiel est permis, et ce, dès le 1er septembre 2023.

La *Loi sur les compétences municipales*[3] est également modifiée de sorte de soustraire à l'application de la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales*[4] l'aide octroyée aux producteurs agricoles pour atténuer les conséquences économiques de mesures de restauration ou de protection de milieux naturels.

CONCLUSION

La Loi, entre autres par les mesures susmentionnées, offre un encadrement revisité du pouvoir d'action des municipalités en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le souhait : rendre les municipalités plus à même d'agir comme gouvernements de proximité et de façonner des milieux de vie adaptés à leur réalité locale. ■

[1] Projet de loi n° 16 (sanctionné – 1er juin 2023), 1re sess., 43e légis. (Qc).
[2] MAMH, Guide explicatif Muni-Express : *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions,* p. 25.
[3] RLRQ, c. C -47.1
[4] RLRQ, c. I -15.

CLIMAT : S'ADAPTER POUR MIEUX LUTTER

Mathieu Laneuville, président-directeur général
Réseau Environnement

Verglas, inondations, feux de forêt : jusqu'à présent, l'année 2023 ne laisse présager aucun répit aux gestionnaires de crise de notre appareil public. Sans surprise, les équipes municipales sont souvent celles qui se retrouvent en première ligne d'un tel événement. Une fois la situation d'urgence maîtrisée, une question revient néanmoins de manière récurrente dans l'espace public : devrions-nous faire de l'adaptation aux changements climatiques une priorité gouvernementale?

En juin, alors que le Québec goûtait à sa plus intense saison d'incendies forestiers depuis 1923, le premier ministre Legault reconnaissait devoir y investir davantage pour renverser cette tendance.

L'enjeu est de taille. Les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles promettent de gagner en fréquence et en intensité. Aucune saison ne semble désormais épargnée par ce qu'on considérait autrefois être des anomalies. On peut raisonnablement se demander comment nous arriverons à maintenir à flot les infrastructures publiques sur lesquelles reposent la santé, la sécurité et la vitalité économique de nos communautés face à des assauts de plus en plus soutenus de Mère Nature.

Réseau Environnement a salué les 240 millions de dollars d'investissements pour l'adaptation des municipalités aux changements climatiques annoncés dans le Plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2028 du Plan pour une économie verte (PEV). Nous devons toutefois en faire beaucoup plus. Les municipalités sont bien placées pour signaler aux autres paliers de gouvernement que les impacts de la crise climatique sur nos milieux de vie sont en cours, et que chaque investissement repoussé à plus tard nous en coûtera collectivement plus cher – autant d'un point de vue écologique qu'économique – dans un futur pas si lointain.

C'est pourquoi Réseau Environnement est fier d'offrir des programmes d'excellence qui accompagnent les municipalités dans leurs efforts d'adaptation, dont le Programme d'excellence en lutte contre les changements climatiques [1] (PEXCC), réalisé dans le cadre du PEV 2030. Ce dernier s'adresse aux municipalités de moins de 10 000 habitants et aux MRC du Québec et vise à développer leur résilience ainsi qu'à accélérer leur passage à l'action climatique.

Le PEXCC étant actuellement en développement et gratuit jusqu'en 2025, les outils qu'il fournira à ses adhérents incluront notamment un inventaire d'émissions de gaz à effet de serre (GES) simplifié et une feuille de route d'action climatique. D'autres outils et moyens de quantifier les émissions de GES seront offerts au cours des prochains mois. Les membres du PEXCC bénéficieront également d'un accompagnement personnalisé afin de les orienter vers les ressources essentielles à l'avancement de leurs initiatives.

Grâce à leur nouvelle communauté de pratique, les membres du PEXCC auront aussi l'occasion de partager leur expérience et de favoriser la diffusion des meilleures pratiques. Les adhérents profiteront d'ailleurs de conférences sur des sujets techniques par des spécialistes provenant des domaines public, privé comme académique, à l'image du membrariat de Réseau Environnement.

L'adaptation aux changements climatiques doit absolument être intégrée aux politiques de nos municipalités et MRC si nous voulons être capables de mieux faire face à leurs conséquences, qui sont déjà bien réelles pour notre nature et, comme nous le voyons de plus en plus, pour nos concitoyens. Nous vous invitons à contacter Hugo Guerche, coordonnateur du secteur Air, Changements climatiques et Énergie de Réseau Environnement, par courriel à hguerche@reseau-environnement.com pour plus d'informations sur le PEXCC. Nous comptons sur vous! ■

[1] reseau-environnement.com/secteurs/air-changements-climatiques-et-energie/programme-dexcellence-en-lutte-contre-les-changements-climatiques-pexcc/

CONGRÈS 2023 | FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

MOBILISER INNOVER AGIR

PRÉSENTÉ PAR Fonds d'assurance des municipalités du Québec

CENTRE
DES CONGRÈS
DE QUÉBEC

28-30

SEPTEMBRE
2023

L'INCONTOURNABLE CONGRÈS DE LA FQM

La 81e édition du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ne laissera personne indifférent. Du 28 au 30 septembre prochains, quelque 2 000 acteurs du monde municipal se réuniront pour discuter d'enjeux saillants pour nos régions et pour s'informer sur les dernières tendances. Conférences phares, ateliers taillés sur mesure et activités de reconnaissance et de réseautage seront au rendez-vous, le tout dans la même atmosphère de collaboration et de camaraderie qui fait la renommée de cet événement incontournable.

SE MOBILISER POUR INSPIRER L'INNOVATION ET AGIR POUR L'AVENIR

Plusieurs événements d'importance sont maintenant derrière nous, comme les élections générales du Québec et la pandémie. Du 28 au 30 septembre prochains, il sera temps de nous rassembler à Québec et de passer à l'action. Trois étapes, trois verbes d'action pour définir le 81e Congrès de la FQM : Mobiliser. Innover. Agir.

Ces trois mots empreints d'un grand dynamisme appellent sans aucun doute à la mobilisation.

Le premier pilier de notre thème, **Mobiliser,** met l'accent sur la mobilisation de toutes les forces du monde municipal. Nous souhaitons d'abord tous vous rassembler pour créer un espace de dialogue et d'échange d'idées. Ensemble, nous explorerons les défis et les opportunités auxquels nos municipalités font face, afin de se mobiliser pour bâtir un avenir solide et prospère pour nos municipalités.

Innover, notre deuxième pilier, nous invite à repousser les frontières de la créativité et de l'ingéniosité. Nous mettrons en lumière les initiatives novatrices mises en œuvre dans les municipalités du Québec. Des projets durables aux technologies de pointe, en passant par les approches participatives, nous explorerons les solutions innovantes qui permettront de répondre aux enjeux actuels et futurs.

Enfin, **Agir.** Nous sommes convaincus que la connaissance et les idées ne prennent leur pleine valeur que lorsqu'elles sont mises en action. C'est pourquoi nous souhaitons que ce Congrès soit un catalyseur d'actions concrètes pour nos municipalités.

De plus, vous constaterez que notre thème se reflète dans les visuels choisis pour cette édition. Le bleu rassemble les gens alors que le rouge les pousse à l'action. Entre les deux se trouve un éventail de couleurs qui rappellent toutes les possibilités d'innovation.

Ce Congrès sera l'occasion de renforcer les liens entre les différents acteurs du monde municipal, d'établir de nouveaux partenariats et de créer une synergie positive pour relever les défis qui nous attendent.

Ensemble, nous mobiliserons nos énergies, nous ferons preuve d'innovation et nous passerons à l'action pour avoir un réel impact sur le développement des communautés et sur la gestion municipale. ■

GROUPE HELIOS

OFFREZ-VOUS UN SERVICE COMPLET DE GESTION DE VOS ACTIFS !

Groupe HELIOS, Gestion d'infrastructures et services urbains offre un savoir-faire unique et innovant dans la gestion, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures dans les secteurs de l'eau, du bâtiment et du récréatif. Il dessert depuis plus de 40 ans les villes et les municipalités de toutes tailles sur l'ensemble du territoire québécois.

Groupe HELIOS apporte une expertise unique et une maîtrise du métier dans la gestion et l'exploitation des infrastructures de traitement des eaux, des bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels ainsi que des complexes sportifs, aquatiques, arénas et parcs.

VOS DÉFIS. NOS SOLUTIONS.

Proposant des solutions de télémétrie, de télégestion et d'aide à la décision, **Groupe HELIOS** vous permet désormais d'avoir cette paix d'esprit. Alliant la technologie novatrice et le savoir-faire multidisciplinaire de nos équipes, nous utilisons un outil indispensable à une gestion continue et optimale de vos installations et ce, 24 heures sur 24.

« Pour assurer le cycle de vie complet des infrastructures, nous développons des outils technologiques assurant la gestion à distance de vos équipements en tout temps »

GROUPE HELIOS C'EST…

- *Plus de 40 ans de savoir-faire*
- *1000 Giga-octets d'informations colligés quotidiennement*
- *Plus 2 millions de citoyens desservis via nos complexes sportifs, arénas et parcs*
- *1 Milliard de m³ d'eaux traitées par jour*

Pour en connaître plus sur les offres de service du Groupe HELIOS, rendez-vous sur nos sites web :

www.heliosrecreatif.com

www.heliosbatiment.ca

www.helioseau.com

www.heliosreseau.com

LE MONDE MUNICIPAL SE PRÉPARE À UN ÉVÉNEMENT ENRICHISSANT ET INSPIRANT

Sous la présidence du préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Luc Simard, le 81e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), présenté par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, prendra son envol le jeudi 28 septembre prochain pour se terminer 2 jours plus tard, le samedi 30 septembre.

Ayant comme thème ***Mobiliser. Innover. Agir.*** ce Congrès promet d'être stimulant et inspirant pour tous les leaders municipaux. Avec sa programmation diversifiée et ses opportunités de réseautage, le Congrès offre une plateforme unique pour façonner l'avenir des municipalités du Québec. Les participants repartiront avec de nouvelles idées, des contacts précieux, une vision renouvelée et des outils concrets pour poursuivre le développement de leurs communautés.

Luc Simard, président du 81e Congrès de la FQM, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et administrateur de la FQM

LES ATELIERS, LES RENDEZ-VOUS ET LES CAUSERIES DE L'AGORA : UNE MINE DE CONNAISSANCES

Encore une fois cette année, la FQM proposera près de 70 activités d'information et de conférences animées par des experts renommés qui couvriront une multitude de sujets pertinents pour les municipalités. Elles sont reconnues sous les appellations : Ateliers d'information, Ateliers politiques, Rendez-vous Heure en Heure, Rendez-vous juridiques et Causeries de l'Agora. Ces différents ateliers permettront aux participants de développer leurs connaissances et d'acquérir des outils pratiques, dont voici un aperçu :

Ateliers d'information

- Concilier fiscalité municipale et environnement
- Les changements climatiques et la biodiversité
- Des initiatives en matière de transport collectif

Causeries de l'Agora

- La gestion des médias sociaux
- Le harcèlement psychologique et la gestion de crise
- Apprivoiser les relations avec les médias

Rendez-vous Heure en Heure

- La communication publique et politique dans un conseil municipal
- Pour une meilleure gestion des matières organiques
- L'impartition de la cybersécurité dans les municipalités

Rendez-vous juridiques

- Les ententes intermunicipales : se réunir pour mieux servir
- Les projets d'infrastructures municipales : freins et leviers potentiels pour en assurer la réussite
- Les établissements d'hébergement touristique : les défis et les solutions

Par ailleurs, les membres de la FQM sont invités à assister aux ateliers politiques et à participer à la définition des orientations concernant six enjeux prioritaires, soit :

1. Les changements climatiques : la nécessité de planifier la lutte;
2. Les mesures d'urgence : mieux soutenir les élus·es;
3. La forêt : nouvelles relations avec le gouvernement;
4. Le logement : nécessité de mobiliser et de planifier;
5. Les aires protégées : atteindre les 30 % de territoires protégés;
6. Éthique, gestion municipale et reddition de comptes : valoriser le rôle des élus·es.

Les participants pourront faire des propositions et soumettre des résolutions. Ces forums de discussion uniques permettront de dégager la vision et les priorités d'action de la FQM pour la prochaine année, puisque les résolutions seront votées lors de l'Assemblée annuelle de la FQM qui clôturera ce Congrès.

ALLOCUTIONS DE PERSONNALITÉS POLITIQUES : UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

Le Congrès 2023 aura lieu, quasi jour pour jour, un an après les dernières élections générales du Québec. Le premier ministre du Québec, M. François Legault, profitera donc de l'événement pour prononcer le discours d'ouverture du Congrès. La ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, ainsi que les représentants des partis d'opposition de l'Assemblée nationale seront également présents le vendredi 29 septembre. Ces présences démontrent assurément l'importance des municipalités dans le paysage politique québécois.

François Legault, premier ministre du Québec et député de l'Assomption

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, députée de Chicoutimi et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

SALON AFFAIRES MUNICIPALES : UNE VITRINE POUR L'APPROVISIONNEMENT MUNICIPAL

Le Salon affaires municipales, le plus grand événement en approvisionnement municipal au Québec, sera un élément phare du Congrès. Il réunira des exposants présentant des produits, des services et des solutions innovantes pour les municipalités. Les congressistes auront l'opportunité de découvrir les dernières tendances, de rencontrer des fournisseurs de confiance et de trouver des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.

PRIX ET RECONNAISSANCES : CÉLÉBRER L'ENGAGEMENT

Repensée pour la 81e édition de l'événement, les grands Prix de la FQM, soit les Prix Elsie-Gibbons, Jean-Marie-Moreau et Leadership municipal, ainsi que les Méritas et les Bourses Action prévention seront remis lors d'une activité reconnaissance à la suite de l'allocution d'ouverture du premier ministre. D'ailleurs, des changements ont été apportés à certaines reconnaissances. Pensons notamment au Prix Elsie-Gibbons, qui sera remis à une élue ou à un élu municipal en reconnaissance de son influence pour favoriser et encourager l'engagement des femmes, notamment en politique municipale. Le Prix Jean-Marie-Moreau est pour sa part remis à une élue ou à un élu municipal dont la municipalité est membre de la FQM, pour son engagement envers la communauté qu'elle ou qu'il représente, de même que pour son leadership et son dynamisme. Et finalement, le Prix Leadership municipal est décerné à une municipalité ou à une MRC membre de la FQM pour la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale. La FQM profite de cette activité pour honorer les élus·es ayant cumulé 20 ans ou plus d'engagement municipal en leur remettant une distinction Méritas. Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec profitera quant à lui de l'occasion pour remettre les Bourses Action prévention. Succédant aux Bourses MMQ, ces nouvelles bourses seront remises aux municipalités ou MRC désirant mettre en place des projets visant à diminuer les risques de sinistres graves ou répétés couverts par la police d'assurance La Municipale[MD].

Michel Jean, écrivain et journaliste innu originaire de la communauté de Mashteuiatsh, au Saguenay–Lac-Saint-Jean

RÉSEAUTAGE : DES OPPORTUNITÉS PRÉCIEUSES

Outre les dîners, pauses-café et petits-déjeuners qui permettront notamment aux congressistes de tisser des liens, d'échanger des idées et de créer des partenariats fructueux, la FQM a le plaisir de vous présenter cette année deux activités phares en formule 5 à 7.

Tout d'abord, le Cocktail du Salon affaires municipales, le jeudi 28 septembre, accueillera une prestation artistique de FLIP Fabrique, une compagnie de cirque contemporain, et offrira une formule cocktail dînatoire, mettant en vedette plusieurs stations de petites bouchées. Ensuite, Mme Pauline Marois, ancienne première ministre du Québec, sera l'invitée de marque lors du 5 à 7 du Congrès qui aura lieu le vendredi 29 septembre et qui sera présenté par le Secrétariat à la condition féminine. Ce moment privilégié permettra aux participants d'en savoir plus sur le parcours de cette femme qui a marqué le paysage politique québécois.

Pauline Marois, ancienne et 1re première ministre du Québec, de 2012 à 2014

Le 81e Congrès de la FQM se clôturera le samedi 30 septembre par la Grande conférence - présentée par La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) et Laurentide Environnement - de Michel Jean, auteur innu, qui soulignera d'ailleurs la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. ■

Salon des technologies environnementales du Québec 2024

Centre des congrès de Lévis **- 16 et 17 avril 2024**

Soumettez maintenant votre conférence ou inscrivez-vous pour participer à un comité!

Pour en savoir plus, visitez le
https://reseau-environnement.com/evenements/steq

Salon des teq 2024

Réseau Environnement

CONGRÈS 2023 | FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

MERCI à nos partenaires

Présentateur du Congrès

Fonds d'assurance des municipalités du Québec

Événement écoresponsable

énergir

Salon affaires municipales

Hydro Québec

Partenaires majeurs

FONDS de solidarité FTQ

Québec

Partenaires

- Agence Well
- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Bélanger Sauvé
- Bell
- Bureau de la concurrence
- Cain Lamarre
- CN
- Conseil de l'industrie forestière du Québec
- Dunton Rainville - Avocats et notaires
- Laurentide Environnement
- Loranger Marcoux Avocats
- Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- Mouvement des caisses Desjardins
- Municonseil avocats inc.
- Société de gestion des huiles usagées, la SOGHU
- Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.
- VARS, une division de Raymond Chabot Grant Thornton

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
28-30 SEPTEMBRE 2023

POUR TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE CONGRÈS, VISITEZ LE FQM.CA.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC-01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
Télécopieur 418 651-1127

fqm.ca

SALON AFFAIRES MUNICIPALES 2023
présenté par Hydro Québec

LE SALON AFFAIRES MUNICIPALES : UN RENDEZ-VOUS ATTENDU

Les jeudi 28 et vendredi 29 septembre prochains, les participants du 81e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) seront invités à visiter le Salon affaires municipales, présenté par Hydro-Québec. Le plus grand rendez-vous annuel dédié aux approvisionnements municipaux du Québec permettra aux quelque 2 000 congressistes attendus de visiter près de 175 exposants directement dans le Centre des congrès de Québec.

Comme toujours, de nombreuses organisations des secteurs public et privé seront présentes. Les visiteurs pourront entre autres s'entretenir avec des représentants de différents ministères, y compris les ministères des Affaires municipales et de l'Habitation, des Transports et de la Mobilité durable, de la Santé et des Services sociaux, des Ressources naturelles et des Forêts et le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Mentionnons que RECYC-QUÉBEC, Hydro-Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Commission municipale du Québec seront également sur place de même que plusieurs entreprises.

Plusieurs conférences, notamment sur la gestion des médias sociaux, la prise de parole en public et les relations avec les médias, se tiendront également à l'intérieur même du Salon affaires municipales dans un espace Agora spécialement aménagé pour l'occasion et présenté par le Bureau de la concurrence. Les congressistes pourront ainsi échanger sur plusieurs thèmes liés au monde municipal sans avoir à quitter la zone des exposants.

Cette année, le Salon affaires municipales accueillera une nouveauté pour le moins époustouflante. Le jeudi 28 septembre, les artistes de FLIP Fabrique, une compagnie de cirque contemporain basée à Québec, offriront en effet une incroyable performance lors du Cocktail du Salon affaires municipales, présenté en collaboration avec l'Association des policières et des policiers provinciaux du Québec. De renommée internationale, l'équipe de FLIP Fabrique s'est déjà produite plusieurs fois dans la capitale nationale, mais aussi aux États-Unis et en Europe.

UN NOUVEAU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE POUR LES EXPOSANTS

Au fil des ans, la FQM a mis en place plusieurs initiatives pour diminuer les répercussions environnementales causées par les activités et événements tenus dans le cadre de son Congrès annuel. Cette année, elle souhaite sensibiliser les exposants à concevoir leur kiosque dans une perspective de développement durable au moyen du nouveau programme de reconnaissance Kiosque vert.

Plus précisément, ce programme vise à reconnaître les efforts de trois organisations en ce qui concerne l'écoresponsabilité. Trois certificats seront remis aux exposants ayant déployé le plus d'énergie pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement lors de leur présence au Congrès : or, argent et bronze.

De plus, les trois gagnants bénéficieront d'une visibilité particulière dans le numéro de décembre 2023 du magazine QUORUM. Enfin, le grand gagnant obtiendra un rabais de 20 % pour le coût d'un espace pour un kiosque pour l'édition 2024 du Salon affaires municipales.

Ce sont des membres de l'équipe du Conseil québécois des événements écoresponsables, un organisme à but non lucratif spécialisé dans le domaine, qui évalueront la performance environnementale des kiosques selon un système de pointage basé sur plusieurs critères : les objets promotionnels, la distribution d'information, le montage, le démontage et le transport du kiosque, l'affichage et l'aspect écoresponsable.

Par exemple, un exposant qui utilise exclusivement des écrans pour diffuser de l'information recevra plus de points qu'une entreprise qui remet de la documentation sous forme de papier aux congressistes.

Le plus grand rendez-vous annuel dédié aux approvisionnements municipaux du Québec permettra aux quelque 2 000 congressistes attendus de visiter près de 175 exposants directement dans le Centre des congrès de Québec.

Le Salon sera, une fois de plus, un événement à ne pas manquer! ■

PRIX ET RECONNAISSANCES POUR HONORER LE MONDE MUNICIPAL

Cette année encore, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tient à saluer les élus·es et les organisations municipales qui se sont démarqués par leur engagement exceptionnel dans leur communauté et dans leur région. Les distinctions seront remises lors d'une cérémonie officielle le jeudi 28 septembre.

Pour la 81e édition de son Congrès annuel, la FQM change de formule pour son activité de reconnaissance des élus·es afin de s'adapter aux besoins de ceux-ci. C'est le jeudi 28 septembre qu'aura lieu la cérémonie de remise des grands Prix de la FQM et des méritas soulignant 20 ans et plus d'engagement municipal, tout juste après l'allocution du premier ministre du Québec et le dîner des congressistes.

L'activité de reconnaissance, tenue en partenariat avec Fonds de solidarité FTQ, est l'occasion de souligner l'engagement des élus·es par de prestigieux Prix et des distinctions notables.

BOURSE ACTION PRÉVENTION

Nouveauté cette année, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) profite également du Congrès pour remettre sa Bourse Action prévention.

Cette Bourse Action prévention sera remise à une municipalité ou MRC désirant mettre en place un projet ayant pour objectif de prévenir les sinistres les plus coûteux ou les plus fréquents sur son territoire. La bourse, d'un montant de 5 000 $, permettra de réaliser un projet visant une des catégories suivantes :

- Risques incendie;
- Erreurs et omissions;
- Conduite automobile.

PRIX ELSIE-GIBBONS

Créé en 2017 en l'honneur de Mme Elsie Gibbons, première mairesse de l'histoire du Québec et reconnue comme une femme courageuse, engagée et inspirante, ce prix est remis à une élue ou à un élu municipal dont l'engagement, à l'instar de celui de Mme Gibbons, a favorisé et encouragé l'engagement des femmes au sein de la société québécoise, notamment au sein de la sphère politique municipale.

Auparavant réservé aux femmes, le Prix Elsie-Gibbons est désormais ouvert à tous ceux qui auraient influencé l'avancement des femmes, sans égard au genre, à la suite de la recommandation du Comité femmes et politique municipale de la FQM.

En 2022, l'honneur a été décerné à Mme Audrey Boisjoly, 2e vice-présidente du conseil d'administration de la FQM et mairesse de Saint-Félix-de-Valois. Inspirante, déterminée et engagée, elle est devenue la plus jeune femme élue mairesse, à l'âge de 26 ans, lors des élections municipales de 2017. Elle est également à l'origine de la toute première Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM.

Mme Francine Morin, récipiendaire du Prix Elsie-Gibbons 2021, remettant le trophée du Prix 2022 à la récipiendaire, Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois, lors du 80e Congrès de la FQM.

PRIX JEAN-MARIE-MOREAU

Créée en l'honneur de M. Jean-Marie Moreau, président de l'Union des conseils de comté du Québec (UCCQ - aujourd'hui la FQM), de 1970 à 1983, cette distinction des plus prestigieuses est remise annuellement à une élue ou à un élu municipal pour son engagement envers sa communauté, de même que pour son leadership et son dynamisme.

En 2022, le Prix Jean-Marie-Moreau a été remis à M. Steven Larose, maire de Montcalm, en raison des nombreux projets d'envergure réalisés pour améliorer la qualité de vie de ses concitoyens et de la variété de ses implications. Depuis son entrée en poste en 2001, M. Larose se démarque notamment par ses efforts de revitalisation du noyau villageois de sa municipalité ainsi que par sa croisade pour connecter toutes les municipalités de la MRC des Laurentides à l'Internet haute vitesse.

M. Steven Larose, maire de Montcalm et récipiendaire du Prix Jean-Marie-Moreau 2022, et M. Jacques Demers, président de la FQM, lors de la remise du Prix.

PRIX LEADERSHIP MUNICIPAL

Ce prix est remis annuellement à une municipalité ou à une MRC membre de la FQM pour la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale. Il souligne une initiative remarquable pour le développement culturel, social ou économique.

L'année dernière, c'est la MRC de Mékinac qui a remporté ce prix grâce à son initiative visant à pallier le manque criant de main-d'œuvre dans la région. En effet, la MRC s'est unie à sept partenaires afin de mettre en place une série de mesures pour valoriser le métier de responsable en service éducatif (RSE). Concrètement, le projet a favorisé la mise à niveau des milieux existants et a stimulé la création de nouveaux milieux de garde pour les tout-petits.

L'équipe de la MRC Mékinac lors de la remise du Prix Leadership municipal 2022 au Palais des congrès de Montréal, en compagnie du directeur général de Fonds de solidarité FTQ, M. Éric Desaulniers.

M. Jacques Demers, président de la FQM, remettant un Méritas en reconnaissance de 20 ans de service municipal à M. Guy Lavoie, maire de Saint-Bonaventure.

MÉRITAS

Comme chaque année, la FQM profite de son Congrès annuel pour honorer les élus·es ayant cumulé 20, 25, 30, 35, 40 et même 45 ans de dévouement et d'engagement auprès de leur communauté en leur remettant une distinction Méritas. ■

Congrès

UN DON DE 5 000 $ QUI FAIT LA DIFFÉRENCE, GRÂCE À ÉNERGIR

Cette année encore, les visiteurs du Salon affaires municipales, tenu dans le cadre du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pourront participer à un concours. Organisé par la FQM, en collaboration avec Énergir, le présentateur Événement écoresponsable, ce concours vise à remettre un don de 5 000 $ à un organisme à but non lucratif œuvrant en développement durable sur le territoire de la municipalité gagnante. L'année dernière, c'est la Ville de Saint-Rémi, située dans la région de la Montérégie, qui a remporté le prix. Elle avait décidé de le remettre à la Friperie Éco 100 % locale du centre de solidarité familiale Sourire sans fin.

« La Friperie-Éco 100 % locale a été mise sur pied en 2006 afin de répondre aux besoins des membres qui désiraient vêtir leur famille à petit prix. En plus de soutenir financièrement l'organisme dans sa mission, la Friperie aide directement les membres en situation de crise de Sourire sans fin qui en ont le plus besoin en permettant les dépannages d'urgence », explique Karine Charron, directrice générale de Sourire sans fin, un organisme fondé en 1993.

En 2019, les locaux de la Friperie ont été agrandis afin d'offrir des vêtements pour toute la famille. Avant les travaux d'agrandissement, la mission première de la Friperie était de vêtir les tout-petits. Depuis, l'achalandage a connu une forte croissance : 31 333 clients ont visité la Friperie en 2022-2023. Le petit comptoir et la caisse enregistreuse de base n'étaient donc plus adaptés à cette nouvelle réalité.

Mélanie Schmidt et Sarah Laverrière, respectivement gérante et commis à la Friperie-Éco 100 % locale, derrière le nouveau comptoir-caisse de l'organisme.

Avec le don de 5 000 $, l'organisme a décidé de fait l'acquisition d'un comptoir-caisse et d'une caisse enregistreuse de nouvelle génération. Grâce à la nouvelle technologie qui équipe la caisse enregistreuse, il y a plus de catégories de ventes pour une meilleure gestion des ventes.

On y retrouve également un écran sur lequel la clientèle peut suivre sa transaction, ce qui facilite grandement le service à la clientèle avec les clients allophones. La présence d'un écran tactile permet aussi aux bénévoles, qui sont parfois analphabètes fonctionnels ou peu familiers avec la technologie, d'utiliser la caisse enregistreuse.

En plus de permettre à la Friperie de mieux servir ses clients, les améliorations effectuées par l'organisme permettent aux bénévoles de s'impliquer davantage dans le service à la clientèle. Ils développent ainsi une meilleure confiance en eux et acquièrent de nouvelles habiletés sociales et professionnelles.

« Le tout nous a coûté environ 10 000 $. Donc, sans le don de 5 000 $, nous n'aurions pas pu améliorer nos installations de cette façon », soutient la directrice générale. Voilà une belle façon de souligner le 30e anniversaire de Sourire sans fin!

COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

Vous voulez participer au concours cette année? Lors du 81e Congrès de la FQM, visitez le kiosque d'Énergir situé à l'emplacement 411 du Salon affaires municipales, qui se tiendra les 28 et 29 septembre au Centre des congrès de Québec. Vous pourrez y remplir le coupon de tirage vous permettant ainsi de courir la chance de gagner un don de 5 000 $ à remettre à un organisme à but non lucratif œuvrant en développement durable sur le territoire de votre municipalité. Vous pourrez aussi essayer leur jeu de poches géant sur le gaz naturel renouvelable. ■

NOTRE CABINET
Une force collective
PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS POUR MIEUX VOUS CONSEILLER
MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT
DHC AVOCATS
DHCAVOCATS.CA
ANDRÉ COMEAU
JEAN HETU
PAUL WAYLAND
LOUIS BÉLAND
STEVE CADRIN
RINO SOUCY
JEAN-FRANÇOIS GIRARD
CAROLINE CHARRON
ALEXANDRE LACASSE
ANDRÉ GIROUX
PIERRE G. HÉBERT
SIMON FRENETTE
SANDRA DAUDELIN
ANTHONY FREIJI
MATHIEU TURCOTTE
CHRISTOPHE BRUYNINX

Les services offerts aux membres de

FQM PRÉVENTION, MUTUELLE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Profitez d'une baisse sur vos cotisations à la CNESST, en plus de bénéficier :

- D'un accès à une plateforme conviviale de gestion de la prévention pour constituer un programme de prévention;
- De la visite d'un préventionniste pour obtenir de l'accompagnement dans l'identification et l'analyse des risques d'accident du travail;
- De la création d'un plan d'action en santé et sécurité du travail (SST);
- De la gestion des dossiers de lésions professionnelles;
- De la gestion administrative de la mutuelle de prévention auprès de la CNESST;
- De formations SST en ligne;
- D'un fonds de défense servant à débourser les frais médicaux et juridiques.

La mutuelle peut aussi vous soutenir quant aux nouvelles obligations imposées aux employeurs par la loi, notamment sur le plan de la prévention, par des services et des outils en lien avec la réforme.

N'hésitez pas à nous contacter par courriel à fqmprevention@fqm.ca.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Mutuelle de prévention SST

PARTENAIRE D'AFFAIRES

LEBLANC ILLUMINATIONS NE CESSE D'ÉMERVEILLER LE QUÉBEC DEPUIS 15 ANS

Saint-Joseph-de-Sorel

Fondée en 2008 par Ginette Grégoire, Leblanc illuminations Canada est née de l'idée de cette femme de Joliette qui souhaitait que les villes et les municipalités canadiennes puissent avoir accès aux structures illuminées qui l'avaient séduite lors de ses visites de différents marchés de Noël européens. Quinze ans plus tard, des dizaines de villes et de municipalités du Québec font confiance à Leblanc illuminations Canada pour illuminer leurs rues, leurs espaces publics et leurs bâtiments municipaux.

L'entreprise est aujourd'hui une filiale détenue à 100 % par Leblanc illuminations SAS, un important groupe français installé à Le Mans depuis 1958 et qui accompagne les villes et les centres commerciaux dans la réalisation de leurs projets personnalisés de décorations illuminées festives. Depuis 65 ans, le groupe illumine le monde entier grâce à ses 4 filiales et son réseau de distributeurs présents dans plus de 40 pays.

Bien plus qu'une simple entreprise qui conçoit, fabrique et distribue des décors illuminés festifs, Leblanc illuminations Canada accompagne les villes et les municipalités de tout le Canada afin qu'elles puissent réaliser des projets de toutes envergures en respectant les budgets et les contraintes des sites à décorer, tout en simplifiant le plus possible les travaux d'installation et de désinstallation, qu'ils soient confiés aux services municipaux ou à des sous-traitants.

UNE ENTREPRISE ÉCORESPONSABLE

Leblanc illuminations a placé le développement durable au cœur de ses pratiques. Depuis plusieurs années, l'entreprise a entrepris une démarche volontaire et continue de réduction de son empreinte environnementale. Elle repense constamment à sa consommation quotidienne et adopte des écogestes durables, comme celui de participer activement à un programme de compensation carbone.

L'entreprise a été le premier fabricant à utiliser la technologie à diodes électroluminescentes (DEL). Depuis 1996, elle privilégie cette technologie peu gourmande en énergie qui permet de réduire de plus de 90 % la consommation électrique des décors lumineux. Un bilan énergétique personnalisé est d'ailleurs remis à chaque client afin de lui permettre de connaître la consommation électrique détaillée de ses décors lumineux et illuminations.

L'entreprise a aussi innové pour réduire, réutiliser et recycler ses matériaux. Ses structures sont fabriquées en aluminium bas carbone Hydro-Reduxa, un matériau recyclable à l'infini. Les robots 3D impriment des motifs en matériaux biosourcés ou recyclés qui sont rebroyés et réutilisés pour de nouvelles impressions en fin de vie. Le recyclage est optimal à toutes les étapes du cycle de vie des décors lumineux et pour toutes les matières utilisées. Aluminium, papier, carton, films d'emballage et palettes de bois sont récupérés et envoyés au centre de recyclage. Au total, Leblanc illuminations recycle et valorise 97 % de ses décors.

Leblanc illumination Canada offre également à ses clients un service de réparation, de « re-lampage » et de « redesign » de structures d'illumination; l'équipe de design est en mesure de donner une seconde vie aux structures existantes. Différentes options de remise à neuf sont proposées. Il est possible d'ajouter à des structures des décorations diurnes, du matériel d'illumination animé ou seulement un changement de couleur des systèmes d'éclairage aux DEL. Il est même possible de faire des modifications aux structures afin de les adapter et de leur donner un aspect plus contemporain avec une touche de design à l'européenne.

Safari la Nuit à Hemmingford

PRIORITÉ À L'INNOVATION ET À L'EXCELLENCE

Avec plus de 3 000 références au catalogue et le plus grand parc de décors 3D, Leblanc illuminations est toujours un vivier d'innovations qui développe des solutions d'illuminations avec passion et excellence.

Avec son nouveau procédé d'impression 3D, l'entreprise transforme des décorations diurnes en produits durables. Les produits imprimés sont entièrement recyclables. La matière est transformée en nouvelles granules pour former de nouveaux décors. Les équipes de recherche et développement poursuivent leur travail sur une nouvelle matière 100 % recyclable, avec un processus de recyclage internalisé. Proposée en exclusivité par Leblanc illuminations, cette matière translucide aux nombreux coloris diffuse particulièrement bien la lumière.

La nouvelle génération de guirlandes lumineuses LED *Twinkly Pro* constitue l'évolution technologique la plus importante des dernières années dans l'industrie de l'illumination. *Twinkly Pro* est pilotable à partir d'un téléphone intelligent sur lequel les utilisateurs disposent d'une infinité d'effets entièrement personnalisables.

Leblanc illuminations propose aussi des technologies urbaines d'avant-garde comme le pupitre interactif. Ludique et intergénérationnel, il offre un spectacle que les passants peuvent déclencher à leur guise. L'entreprise veut toujours aller plus loin dans l'interactivité de ses décors et leur personnalisation pour une expérience lumineuse encore plus immersive.

L'éclairage architectural est une autre spécialité de l'entreprise qui permet de mettre en valeur le patrimoine historique, de toucher le cœur des habitants et de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté. Leblanc propose des scénographies complètes, dynamiques, mélangeant mise en lumière, décorations lumineuses et matériel d'illumination. L'éclairage à DEL permet d'ajouter couleurs et dynamisme aux espaces publics, bâtiments, églises, arbres, ponts ou tout autre endroit digne d'être mis en valeur et de créer une émotion chez le spectateur.

DES PROJETS D'ENVERGURE

Leblanc illuminations Canada a l'habitude des projets d'envergure. Le plus important projet que l'entreprise vient de réaliser est au Parc Safari d'Hemmingford, en Montérégie. Présenté d'octobre à février, Safari la Nuit est un parcours nocturne féérique de deux kilomètres, illuminé par 85 structures en deux et en trois dimensions, qui forment des tableaux sur différents thèmes auxquels s'ajoutent de l'animation et des plafonds lumineux qui recréent le mouvement d'animaux.

Parmi les autres projets d'envergure qui font la fierté de Leblanc illuminations Canada, notons le *Winter Festival of Lights* de Niagara. L'événement est devenu un incontournable pour les visiteurs qui souhaitent en avoir plein la vue. De novembre à février, le festival d'hiver des lumières propose 101 jours d'activité et d'illumination à laquelle participe l'entreprise de Joliette.

Winter Festival of Lights de Niagara

Au fil de ses quinze ans d'existence, Leblanc illuminations Canada a su gagner la confiance de nombreuses municipalités comme Saint-Joseph-de-Sorel, en Montérégie. La municipalité de 1 700 habitants investit depuis près de 15 ans dans l'illumination de ses espaces publics de sorte qu'elle est devenue un véritable catalogue d'illumination à ciel ouvert où l'on retrouve une multitude de décors signés Leblanc illuminations. Chaque année, la ville organise la Féérie des lumières, une fête hivernale qui met en valeur les magnifiques décors illuminés ornant les rues et les espaces publics.

Une autre municipalité qui n'a pas hésité à investir dans l'émerveillement et l'illumination de ses espaces publics est la ville de Pincourt, dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Année après année, elle ajoute de nouveaux décors et continue d'animer son centre-ville et ses principales artères. Elle vient d'ailleurs d'ajouter un parcours de découvertes de 31 lieux illuminés.

Qui plus est, l'entreprise continue de voir grand pour l'avenir. Parmi ses projets, elle prévoit relocaliser ses opérations au début de l'année 2024. Elle emménagera dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés afin de bien desservir sa clientèle en constante croissance à travers le Canada. Le siège social de Leblanc illuminations Canada demeurera à Joliette, au cœur de Lanaudière et à proximité des grands centres.

Plus que tout, le développement de nouveaux produits et de nouveaux décors incorporant encore plus d'animation, d'interactivité et d'éléments de décoration diurne continuera de faire l'objet d'innovations pour que les décors émerveillent petits et grands, autant de jour que de nuit. ■

Référence en gestion municipale

L'ADMQ

un **incontournable** pour tous les **gestionnaires municipaux**

- Vos gestionnaires se posent une question concernant un dossier dans le cadre de leur fonction ?
- Ils ont besoin d'un accompagnement technique ?
- Ils recherchent un modèle dans notre bibliothèque virtuelle ?

Nos services aux directeurs généraux, greffiers et trésoriers

Accompagnement dans l'exercice de leur fonction

Formations
Séances de travail, DMA, Capsules vidéo, Rendez-vous techniques

ABC/DG
formation gratuite
(pour les membres ayant moins de 3 ans d'expérience)

Soutien anglophone

Modèles et outils

Bulletin mensuel juridique
afin de connaître les obligations légales et réglementaires à effectuer pour le mois

Conseils et astuces

Référence

Réseautage

Veille législative

4 directrices générales
possédant entre 7 et 35 ans d'expérience

Tous les membres réguliers de l'ADMQ peuvent communiquer avec notre équipe dédiée et expérimentée en gestion municipale pour être guidés, être accompagnés et pour avoir réponses aux différentes interrogations dans le cadre de leur fonction. **Gratuit et illimité !**

Association des directeurs municipaux du Québec
Tél. : 418 647-4518 | reception@admq.qc.ca | admq.qc.ca

ADMQ | Association des directeurs municipaux du Québec

L'ACCÈS AUX RÉSULTATS D'ENQUÊTE EFFECTUÉE EN CONTEXTE D'EMBAUCHE

Me Christopher-William Dufour-Gagné, avocat
Morency Société d'avocats, S.E.N.C.R.L.

Une personne se porte candidate à un poste de secrétaire de direction à la Direction des technologies de l'information de la Ville de Longueuil (Ville). La Ville confie à son service de police le mandat de procéder à une enquête de vérification de sécurité, permettant entre autres de vérifier les antécédents judiciaires. La candidate signe le formulaire de consentement à cet effet.

Sa candidature est écartée à la suite de l'enquête de sécurité effectuée par le service de police.

La candidate formule donc une demande[1] d'accès à la Ville pour connaitre notamment les causes du refus d'embauche énumérées au rapport d'enquête sécuritaire.

Cette demande de la candidate est refusée par la Ville au motif que l'accès à ces éléments d'information pourrait « révéler des méthodes d'enquête protégées »[2].

Cet enjeu a récemment fait l'objet d'une décision sur demande en révision devant la Commission d'accès à l'information (Commission) laquelle rappelle que ce motif de refus s'applique lorsque deux (2) conditions sont rencontrées :

- Le document en litige est détenu par l'organisme public dans l'exercice d'une fonction prévue par la loi, de prévention, de détection, de répression du crime ou des infractions aux lois;
- La divulgation du document en litige est susceptible de révéler une méthode d'enquête destinée à prévenir, détecter, réprimer le crime ou les infractions aux lois.

La Commission tranche dans cette affaire que la première condition est remplie en l'espèce. Mais l'intérêt de cette décision ne réside pas en ce fait.

C'est plutôt l'analyse de la deuxième condition (révéler une méthode d'enquête protégée) qui s'avère particulièrement intéressante.

D'abord, la Commission tranche que tout document en lien avec une enquête de sécurité n'est pas systématiquement de nature à révéler une méthode d'enquête protégée. Elle est en effet d'avis que bien qu'un tel document puisse référer à des méthodes d'enquête, encore faut-il que ces méthodes soient inconnues du public.

La Commission définit le terme « révéler » que l'on retrouve à la Loi comme voulant dire « faire connaître ce qui était inconnu ».

En l'espèce, la Commission tranche que la candidate a droit à une partie substantielle du rapport d'enquête de sécurité dont elle a fait l'objet, puisque les méthodes d'enquête utilisées à son égard sont déjà largement connues du public.

De ce qui précède, nous retenons que l'interprétation de la Commission a pour effet de rendre accessible des rapports d'enquête de sécurité, du moins en partie, et ce, plus facilement que l'on pourrait avoir tendance à la penser.

Dans un contexte où des enquêtes de sécurité et des vérifications d'antécédents sont chose courante en matière d'embauche, il est plus que pertinent d'être aux faits de cette décision qui pourrait être la source d'un important contentieux entourant la discrimination à l'embauche. ■

[1] Demande d'accès formulée en vertu de l'article 83, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c A-2.1, ci-après : « Loi »).
[2] Article 28 et 87 de la Loi.
[3] *Mailloux c. Ville de Longueuil*, 2023 QCCAI 125

Mme Andrée Pelletier, coordonnatrice secteur stratégique tourisme et loisir
Coopérative de développement régional du Québec
Crédit photo : Annie Simard

PROPULSER LE TOURISME ET LE LOISIR PAR LE COLLECTIF

L'union des citoyens et des organisations locales au sein de l'entrepreneuriat collectif permet de grandes choses, comme le développement d'une offre touristique attrayante et, pour la population, l'accès à des lieux et à des activités de loisir favorisant la vie active. En soutenant l'entrepreneuriat collectif, les municipalités et les régions stimulent l'attractivité territoriale et le sentiment d'appartenance, augmentent les retombées économiques et génèrent beaucoup de fierté.

Le poids du tourisme dans l'économie québécoise est considérable. Il représente 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) québécois, 10 % de tous les emplois et 10 % de toutes les entreprises. Ce secteur d'activité est vital pour toutes les régions du Québec, certaines plus que d'autres[1]. L'impact du loisir se mesure plutôt par ses bienfaits sur la population. Le loisir favorise la solidité et le renforcement des liens sociaux, l'engagement citoyen et la rétention des jeunes en région, sans oublier les bénéfices sur la réussite scolaire, la santé et l'accomplissement personnel[2].

LE MODÈLE COOPÉRATIF

Ce modèle est particulièrement pertinent et performant en matière de développement régional, notamment en tourisme et en loisir. Le premier avantage réside certainement dans la force du groupe qui repose sur la passion, l'énergie, les ressources et les compétences complémentaires de ses membres. La volonté d'autonomisation des entrepreneurs collectifs participe à la vitalité des coopératives qui se démarquent des entreprises traditionnelles par un taux de survie deux fois plus élevé[3]. Précisons qu'une coopérative est un regroupement de personnes ou de sociétés qui décident ensemble de satisfaire certains de leurs besoins communs, en exploitant une entreprise, conformément aux règles d'action coopérative. La nature des membres détermine le type de coopérative. En développement régional, en tourisme et en loisir, la coopérative dite de solidarité est sans doute la forme plus fréquente des cinq possibles. Elle regroupe les forces d'au minimum deux catégories de membres : clients, fournisseurs de biens et services, employés ou acteurs du milieu. Bonjour Nature (Lanaudière), le Parc Aventures Cap Jaseux (Le Fjord-du-Saguenay), le Central Café (Rimouski) et la Vallée du Bras-du-Nord (Portneuf) sont tous des exemples de coopératives de solidarité contribuant au développement de leur région d'appartenance.

Parfois, la coopérative est créée de toutes pièces pour répondre aux besoins communs de ses membres. En 1996, des passionnés de jeu de rôle grandeur nature créent, en Mauricie, le Duché de Bicolline. Ce dernier attire annuellement des milliers de visiteurs du Québec et d'ailleurs. Plus récemment, la Coop plein air de la Matapédia a été créée pour faire émerger une nouvelle offre récréotouristique avec la Via Ferrata de la chute à Philomène comme attraction vedette. Depuis, le site attire dans la région des amateurs de nature et de sensations fortes.

Aussi, la coopérative permet de reprendre une entreprise et d'en assurer son développement, préservant ainsi des emplois, une vitalité régionale et des investissements locaux. C'est ainsi que des campeurs saisonniers se sont regroupés pour reprendre le Camping des Érables à Montmagny (1984), le Camping Saint-Esprit de Beauport (2007) et le Camping Chambord (2021). Dans le cas de Voile Mercator au Saguenay, ce sont plutôt 15 enseignants et propriétaires de voiliers qui ont repris l'entreprise sous forme collective.

POURQUOI RAMER SEUL QUAND ON PEUT LE FAIRE EN ÉQUIPE?

L'intention de mutualiser des ressources peut mener à la création d'une coopérative. Alo Richelieu est un excellent exemple de mobilisation régionale portée par une vision inspirante : « développer un parcours touristique autour de la rivière Richelieu, entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Noyan, dans lequel des bateaux électriques permettront aux visiteurs et citoyens de découvrir la région de manière insolite, sécuritaire, innovante et responsable[4] ». Ôrigine artisans hôteliers est un autre exemple de mutualisation des services. Première coopérative hôtelière, elle regroupe aujourd'hui près de 40 auberges et hôtels indépendants dans 15 régions du Québec. Plus qu'un site internet transactionnel bilingue, Ôrigine a fait sa place dans l'offre touristique en proposant des expériences de qualité, des promotions thématiques et un programme de fidélité unique.

La passion est sans doute l'ingrédient magique qui stimule l'émergence d'entreprises collectives participant au développement d'une offre touristique et de loisir. Cependant, le gâteau ne pourrait pas lever sans les ingrédients de base :

- Un éventail de compétences;
- Des expertises spécifiques;
- Le soutien des autorités municipales et régionales;

- Un accompagnement adapté aux besoins des promoteurs;
- L'accès à du financement.

La Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) a justement pour mission d'accompagner les entreprises collectives et leurs partenaires dans le but de créer de la richesse à partager dans toutes les régions du Québec. Considérant l'importance du tourisme et du loisir pour vitaliser les territoires québécois, elle a embauché une ressource dédiée à ce secteur stratégique. J'ai donc le privilège de conseiller mes collègues, les partenaires et les entrepreneurs collectifs, affirmés ou en devenir, proposant des projets inspirants.

AUTRES EXEMPLES DE COOPÉRATIVES DE SOLIDARITÉ : LA COOP DE L'ARRIÈRE-PAYS ET LE MONT-ORIGNAL

Si ça n'existe pas, pourquoi ne pas l'inventer? Jeune diplômé en intervention en plein air, Danny Laperrière arrive en Abitibi-Témiscamingue comme coordonnateur de l'offre aventure-nature dans la MRC de Témiscamingue. Rapidement, il constate que, pour développer le tourisme d'aventure dans la région, ça prend des équipements et une offre de services professionnels. Ainsi naîtra la Coop de l'Arrière-Pays avec la vision d'étendre les activités dans toute l'Abitibi-Témiscamingue.

La Coop de l'Arrière-Pays représentée par (de gauche à droite) Jonathan Jensen-Lynch, France Lemire, Nadia Bellehumeur et Danny Laperrière.
Crédit photo : gracieuseté de la Coop de l'Arrière-Pays.

Si un bien précieux est menacé, pourquoi ne pas s'allier pour le sauver? À la fin de la saison 2011, les remontées du Mont-Orignal, en Chaudière-Appalaches, auraient pu s'arrêter pour toujours sans l'engagement de skieurs, des travailleurs et d'acteurs de la communauté de Lac-Etchemin. Avec brio, la mobilisation a permis de rassembler les 2 M$ nécessaires au rachat de la station de ski par la nouvelle coopérative. Onze ans plus tard, la station est passée de 80 à 130 employés et le chiffre d'affaires a presque doublé alors que le village compte 30 habitations privées de plus.

Le Mont-Orignal, une station de ski vivante.
Crédit photo : gracieuseté de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Dans le cadre du Congrès 2023 de la Fédération québécoise des municipalités, nous vous invitons à participer à l'atelier Une offre touristique et de loisir bonifiée grâce aux avantages de l'entrepreneuriat collectif, qui se tiendra le vendredi 29 septembre à 14 h 30. ■

[1] Source : MTO 2019
[2] Paquin et Lafortune, 2023
[3] Source : CQCM, Taux de survie des coopératives, 2022
[4] Site internet : alorichelieu.ca

Me Véronique Gendron, avocate et directrice
Service des affaires litigieuses du Fonds d'assurance des municipalités du Québec

HAUSSE DES FORTES PLUIES : COMMENT SE PRÉPARER À CONTESTER UN ÉVENTUEL RECOURS?

Nul besoin d'être climatologue pour constater que l'été 2023 est sans doute l'un des pires en termes de phénomènes météorologiques majeurs. Que ce soit les feux de forêt ou les pluies torrentielles qui se sont abattues sur tout le Québec, Dame Nature a donné peu de répit aux Québécois au cours des derniers mois. Les fortes pluies plus fréquentes depuis déjà quelques années entraînent une hausse des sinistres causant des dommages lors d'infiltrations d'eau.

Évidemment, avec l'accroissement des pluies abondantes, les municipalités, gardiennes de leur réseau d'égout, sont plus à risque d'être poursuivies en dommages. Rappelons qu'à ce titre, les municipalités sont soumises au régime particulier de l'article 1465 C.c.Q [1]., qui prévoit une présomption de faute du gardien du bien, l'obligeant à réparer le préjudice causé par le fait autonome de celui-ci, à moins qu'il ne prouve n'avoir commis aucune faute.

Afin de dégager leur responsabilité, les municipalités doivent démontrer qu'elles ont pris les moyens raisonnables pour empêcher la survenance de préjudices selon les circonstances ou encore démontrer que ceux-ci découlent d'une force majeure, définie à l'article 1470 C.c.Q, soit un évènement imprévisible et irrésistible.

La jurisprudence est abondante en cette matière, mais nous référerons aux principes établis dans deux arrêts majeurs sur la question. En 2008, dans l'affaire *Dicaire c. Ville de Chambly* [2], la Cour d'appel a rejeté une action collective qui portait sur les inondations de 1723 résidences survenues lors de fortes pluies tombées les 14 et 15 juillet 1997. La Cour écarte la force majeure, mais détermine que les pluies étaient exceptionnelles.

La Cour adhère à la position commune des experts des parties, voulant que le réseau d'égout doive être conçu en fonction d'une intensité de pluie d'une période de récurrence de 5 ans, comme prévu à la Directive 004 entrée en vigueur le 25 octobre 1989. Comme l'indique le Tribunal, cette directive n'a pas force de loi. Toutefois, les tribunaux s'y réfèrent abondamment.

La Cour d'appel confirme la décision de la Cour supérieure en ce que Chambly n'a pas commis de faute et a pris les mesures adéquates et suffisantes pour éviter que le sinistre ne survienne; elle a bien conçu et entretenu son réseau, telle une municipalité prudente et diligente placée dans les mêmes circonstances. La Cour indique qu'il faut éviter de se demander ce que l'administration aurait pu faire de façon rétrospective.

En 2015, la Cour d'appel dans l'affaire *Québec (Ville de) c. Équipements Emu ltée,* [3] condamne la Ville à titre de gardienne de son réseau, suivant quatre inondations survenues entre 2003 et 2005, lors de pluies variant en quantité et en intensité. La Cour d'appel maintient la décision de la Cour supérieure. Elle confirme qu'il ne s'agit pas de cas de force majeure et conclut que la Ville a autorisé fautivement l'urbanisation du bassin versant de la rivière Lorette, dans le secteur des Méandres, puisque la Ville était avisée des problèmes portant sur l'inondation, l'urbanisation, l'érosion et la protection des berges.

Au cours des dernières années, les tribunaux ont maintenu les principes ressortis des décisions *Chambly et Équipements Ému.*

À la lumière de ces arrêts, on constate que les agissements des municipalités sont scrutés à la loupe, lors de l'analyse d'une potentielle faute.

Mieux vaut prévenir que guérir!

COMMENT BIEN SE PRÉPARER À CONTESTER UNE ÉVENTUELLE POURSUITE?

La municipalité n'a pas à agir parfaitement, mais doit malgré tout être prudente. Voici quelques suggestions.

À l'égard des citoyens

- En amont d'une forte pluie, il est conseillé de rester en contact avec la population, afin de l'aviser de mesures préventives à prendre;
- Encourager les citoyens à être diligents, à vérifier l'état de leur pompe submersible, le fonctionnement des batteries, le nettoyage des clapets;
- Prévoir des mesures d'intervention rapides et efficaces en cas de refoulement, afin de limiter les dommages.

À l'égard de votre réseau

- Bien connaître votre réseau et le documenter;
- De façon régulière, procéder au nettoyage des conduites pluviales et sanitaires, afin d'éviter l'accumulation de dépôts dans certains branchements et ainsi assurer un bon écoulement des eaux;
- Effectuer des rondes fréquentes des stations de pompage et assurer leur bon fonctionnement. Prévoir une solution de rechange en cas de perte d'électricité, telle l'installation de génératrices;
- Réaliser des inspections régulières de votre réseau et corriger rapidement les déficiences majeures constatées ou encore soulevées par un citoyen;
- Établir et renouveler votre plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (PTI). Idéalement, porter une attention aux travaux à prioriser;
- Prévoir une urbanisation responsable et consciencieuse de la capacité de drainage d'un secteur en développement.
- Documenter et bien archiver vos interventions et celles de vos sous-traitants, afin de permettre une démonstration claire des efforts déployés à l'entretien du réseau;
- Tenir un registre des plaintes des citoyens.

En conclusion, plus les efforts seront réguliers et bien documentés, plus il sera aisé de démontrer la diligence d'une municipalité. Évidemment, ces mesures varient selon les limites budgétaires, le personnel et l'équipement dont la municipalité dispose. De ce fait, les municipalités doivent agir prudemment dans le cadre de la conception et de l'entretien de leurs réseaux de drainage et lors de l'émission de permis de construction, afin de prévoir une urbanisation contrôlée. Les municipalités doivent poursuivre leurs efforts dans l'élaboration de bonnes mesures à prendre en situation de crise, afin d'assurer la sécurité des citoyens et limiter les dommages lors de tels événements. ■

[1] Code civil du Québec
[2] 2008 QCCA 54
[3] 2015 QCCA 1344

SERVICE DES
AFFAIRES LITIGIEUSES
Profitez de l'accompagnement de juristes spécialisés en litige municipal

... Un autre avantage
d'être assuré avec le Fonds!

INFORMEZ-VOUS! fondsfqm.ca

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

Isabelle Hébert, M.Sc, conseillère principale en ressources humaines à la direction du capital humain et de la formation
Fédération québécoise des municipalités

LA STRUCTURE SALARIALE : UN INCONTOURNABLE DU MONDE DU TRAVAIL

Impossible de parler de travail sans aborder la rémunération. La question intéresse autant les nouveaux talents que les employés comptant plusieurs années de service. Mais comment bien rémunérer son personnel, tout en respectant la capacité de payer de sa municipalité?

QU'EST-CE QU'UNE STRUCTURE SALARIALE?

Aussi appelée « échelle salariale », la structure salariale ordonne l'ensemble des emplois d'une organisation selon une classification qui permet notamment de faciliter tous les processus relatifs à la rémunération, tels que les augmentations salariales annuelles.

Une structure salariale dans son ensemble comprend plusieurs échelles. Dans chacune des échelles, on retrouve un ou plusieurs emplois dont les exigences sont relativement équivalentes. En d'autres mots, la « valeur » des emplois d'une même classe est considérée suffisamment égale pour les regrouper et leur offrir une même rémunération.

Par exemple, dans une municipalité, différents types de postes de préposés et de commis pourraient être regroupés dans la même classe.

Exemples	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5
Classe 1	20,11 $	20,61 $	21,12 $	21,68 $	22,19 $
Classe 2	21,75 $	22,27 $	22,80 $	23,35 $	23,91 $
Classe 3	22,74 $	23,28 $	23,84 $	24,41 $	25,00 $

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE SALARIALE?

La mise en place d'une structure salariale offre plusieurs avantages à une municipalité et aux employés qui y travaillent.

Tout d'abord, une structure salariale offre une plus grande perception de justice auprès des employés. Elle simplifie et standardise la gestion de la rémunération en garantissant un traitement plus uniforme pour tous les employés, limitant ainsi les négociations individuelles. De telles ententes particulières peuvent susciter des iniquités et un sentiment d'injustice chez les employés.

Ensuite, une structure salariale réduit le poids de la charge administrative nécessaire, notamment lors des augmentations salariales annuelles. Une structure salariale offre un cadre de référence clair, relativement prévisible, et ce, sur une base typiquement annuelle.

De plus, cet outil de gestion permet de prévoir et contrôler les coûts de la masse salariale. Par exemple, un gestionnaire soucieux de faire un bon usage de sa masse salariale peut vouloir connaître l'ampleur de l'évolution de ses coûts sur une période de trois à cinq ans, et ce, selon différents scénarios d'augmentations de sa structure salariale.

Enfin, une structure salariale aide une municipalité à contrôler les ajustements salariaux qui pourraient être dus en vertu de la *Loi sur l'équité salariale* : la structure salariale permet de faciliter la conformité à la Loi, qui exige que toute organisation au Québec de 10 employés et plus procède à un exercice d'équité salariale aux 5 ans.

QUAND RÉVISER LA STRUCTURE SALARIALE?

Les structures salariales présentent une durée de vie utile restreinte. Une structure salariale devrait être révisée aux trois ans, selon les bonnes pratiques. En effet, l'évolution rapide du marché de l'emploi et des besoins de chaque organisation témoigne de l'importance de réviser sa structure salariale pour l'adapter à sa nouvelle réalité. Après trois ans, les salaires proposés par la structure salariale risquent de présenter un mauvais alignement avec le marché.

COMMENT ÉTABLIR UNE STRUCTURE SALARIALE?

Établir une structure salariale est un exercice rigoureux qui exige du temps et de la rigueur. Les étapes incontournables sont les suivantes :

1. Établir l'équité interne, soit évaluer les emplois à partir des mêmes critères pour en venir

à un pointage final. On vient se donner un dénominateur commun pour évaluer la valeur de chacun des emplois à l'intérieur de notre organisation et ainsi assurer une relativité équitable entre ceux-ci. Cette étape est aussi une exigence de la *Loi sur l'équité salariale*.

2. Les emplois sont ensuite comparés à leur marché de référence (type et taille d'organisation, situation géographique, etc.) afin d'offrir un salaire compétitif et se prémunir d'un taux de roulement problématique.
3. Ensuite, les organisations doivent veiller à l'équité salariale, une sorte de cadre global de la gestion de la rémunération au Québec, si elles y sont assujetties. Le *design* d'une structure salariale devrait idéalement être testé en équité salariale pour anticiper les risques en termes de discrimination systémique.
4. Enfin, l'organisation doit déterminer comment ses employés seront intégrés dans la nouvelle structure salariale. Les scénarios varient, selon les objectifs de l'organisation à court terme.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES SALARIALES

Dans les municipalités, on retrouve généralement deux types de structures salariales : « par poste » et « par classe ».

La structure salariale par poste s'adresse surtout aux petites municipalités auquel la *Loi sur l'équité salariale* ne s'applique pas. À titre d'exemple, une municipalité employant quatre employés aurait une structure salariale avec quatre échelles distinctes pour chaque emploi.

Ce type de structure n'est pas recommandé aux plus grandes municipalités, car la multiplication des échelles par emploi risque d'alourdir le processus administratif relatif à la rémunération et augmente les risques de créer des écarts salariaux à l'équité salariale.

Pour les municipalités de dix employés et plus, une structure salariale par classe est donc souvent plus appropriée. Comme décrit précédemment, dans un tel scénario, plusieurs emplois équivalents pourront se retrouver dans une même classe.

LA FQM AIDE LES MUNICIPALITÉS À ÉTABLIR UNE STRUCTURE SALARIALE

Les professionnels en ressources humaines et en relations du travail de la FQM aident les municipalités à élaborer et réviser leur structure salariale, autant dans les milieux non syndiqués que syndiqués. Chacune de leurs interventions est adaptée à la réalité et aux besoins de la municipalité.

Chacun des mandats commence par une prise de besoins, afin de cibler les défis de la municipalité. Ensuite, les professionnels produisent une structure adaptée et un rapport à titre de mémoire organisationnelle pour la municipalité.

Vous avez besoin d'aide en matière de rémunération? Contactez notre service en ressources humaines et relations du travail[1] à rhrt@fqm.ca. ■

[1] fqm.ca/services/ressources-humaines-relation-travail/

DOSSIER : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques amènent un lot d'enjeux majeurs auxquels doivent faire face les municipalités du Québec. Elles doivent s'adapter pour devenir plus résilientes, tout en jouant le rôle de premières répondantes lorsqu'un événement météorologique extrême survient. Elles doivent trouver des solutions qui tiennent compte des réalités locales et régionales, mais aussi des ressources limitées auxquelles elles ont accès.

COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : SON RÔLE ET SES ENJEUX

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) l'a établi dans sa **plateforme électorale des régions**[1] : les gouvernements de proximité sont la première ligne dans la lutte contre les changements climatiques. C'est à la commission permanente de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques de la FQM que revient le mandat stratégique d'analyser et de proposer des orientations au conseil d'administration.

Composée de 17 membres, dont 13 élus·es représentant les diverses réalités régionales, deux directeurs généraux et deux experts du domaine, la commission est à même d'identifier les enjeux prioritaires et des solutions porteuses en matière de lutte et d'adaptation. Elle déploie ses ressources et son savoir-faire pour que les organisations municipales aient accès aux moyens nécessaires à la mise en place de ces mesures et au déploiement d'initiatives locales et régionales porteuses dans toutes les régions du Québec.

PLANS D'ACTION, D'ADAPTATION, D'ATTÉNUATION ET DE TRANSITION

Puisque les impacts des changements climatiques (érosion, inondations, pénurie d'eau potable, feux de forêt, etc.) affectent de plus en plus nos régions, des plans d'action et d'adaptation, d'atténuation et de transition écologique aux changements climatiques doivent être conçus pour chaque communauté régionale. La réalisation de tels plans permettra aux MRC d'avoir une vision d'ensemble des risques présents sur leur territoire et de mobiliser les ressources de l'ensemble des municipalités de façon efficace. Cet exercice sera d'autant plus important dans un contexte où les municipalités s'engagent dans des démarches structurées de gestion des actifs pour lesquelles l'inventaire des risques présents sur le territoire est essentiel.

Le président de la commission, maire du Canton de Gore et préfet de la MRC d'Argenteuil, Scott Pearce, nous apprend d'ailleurs que des études récentes ont démontré que chaque dollar investi en actions préventives économisera plus tard 15 $ en pertes assumées par les contribuables.

Le gouvernement doit aider les municipalités à adapter leurs infrastructures afin de devenir plus résilientes.

TRAVAILLER EN COLLABORATION ET EN AMONT

Les municipalités souhaitent participer pleinement à l'atteinte des objectifs québécois en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, mais elles doivent être mieux soutenues pour y parvenir. Si les responsabilités des municipalités n'ont fait qu'augmenter dans les dernières années, le financement, lui, ne suit pas la même tendance.

Comme le souligne Scott Pearce, maire du canton de Gore, préfet de la MRC d'Argenteuil et président de la commission, le souhait de la commission permanente est de travailler en amont avec Québec afin de mettre en place des solutions à long terme pour chacune des régions, plutôt que de se contenter d'éteindre les feux lorsqu'ils surviennent. Cela passe par la valorisation du rôle des organisations municipales en tant qu'expertes du terrain. En investissant dans les municipalités, le gouvernement s'assure que l'argent sera dépensé au bon endroit.

Les municipalités méritent d'être impliquées dans la prise de décision. Les impacts des changements climatiques sont locaux et les orientations unilatérales du gouvernement ne suffisent pas. ■

[1] fqm.ca/wp-content/uploads/2022/11/do_plateforme_elections_quebec_2022.pdf

« Les municipalités sont responsables de l'entretien de 60 % des infrastructures, mais n'ont accès qu'à 10 % du financement, ce n'est pas viable! » — Scott Pearce, maire du canton de Gore, préfet de la MRC d'Argenteuil et président de la commission permanente de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques de la FQM

ENTRETIEN AVEC

Christian Messier, professeur d'écologie forestière à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la résilience des forêts face aux changements globaux

CHRISTIAN MESSIER
RÉSILIENCE DES FORÊTS ET DES MUNICIPALITÉS

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a eu la chance de s'entretenir avec Christian Messier pour discuter des récents feux de forêt et des mesures que peuvent prendre les municipalités.

Est-ce que les feux de forêt sont des phénomènes naturels?

Toutes les forêts vivent des cycles d'incendie plus ou moins longs. Ceux-ci jouent un rôle dans les écosystèmes forestiers et sont même bénéfiques pour la régénération de la végétation et pour libérer les nutriments du sol. La problématique des feux de forêt est principalement liée à la présence humaine à proximité, en raison des risques pour la sécurité des personnes et pour l'intégrité des infrastructures.

Quelles sont les conditions favorables aux feux de forêt?

Les peuplements denses en conifères sont plus propices aux incendies, en raison de leur résine hautement inflammable, que les feuillus, dont les feuilles souples et humides sont résistantes au feu. Le bois mort agit également comme un combustible supplémentaire et alimente les feux. Les conditions de sécheresse favorisent les incendies, tandis que les vents accélèrent leur propagation et les orages peuvent les déclencher.

Quels sont les impacts des changements climatiques sur les feux de forêt?

Les changements climatiques vont mener à des épisodes de chaleur et de sécheresse plus longs, plus intenses et plus tôt en saison. De plus, les événements météorologiques extrêmes, comme les orages, seront plus fréquents.

Dans ces conditions, les feux de forêt devraient être plus fréquents, plus intenses, et la saison des incendies plus longue.

Les forêts de feuillus du sud du Québec pourraient également être touchées, principalement lors de printemps chauds et secs; donc avant la croissance des feuilles, qui offrent une certaine protection.

Comment peut-on atténuer les risques associés aux feux de forêt?

En aménageant dès aujourd'hui nos forêts en prévision des changements climatiques. Par exemple, le reboisement par des espèces mieux adaptées, comme certains feuillus, augmente la résilience des forêts.

Il est également possible d'aménager des bandes de protection autour des territoires habités. Ces bandes n'ont pas nécessairement besoin d'être entièrement déboisées; il est possible d'y maintenir des peuplements de feuillus en limitant leur densité et en récoltant le bois mort.

Des améliorations aux bâtiments peuvent également réduire le risque de dommages. Puisque les incendies se propagent souvent par des tisons portés par les vents, un toit de tôle sera plus efficace qu'un toit en bardeau d'asphalte pour protéger le bâtiment. Aussi, les combustibles doivent être tenus loin des bâtiments.

Les municipalités doivent également être prêtes à agir en cas d'urgence; les véhicules d'urgence doivent pouvoir accéder facilement à l'ensemble des bâtiments et des infrastructures du territoire.

« Il faut apprendre à vivre avec les changements climatiques et les feux de forêt. On ne peut pas continuer de fonctionner comme avant et espérer des résultats positifs [...]. Il y a des changements à faire, on doit s'adapter! » — Christian Messier

Si vous souhaitez en savoir plus sur le sujet, assistez à la formation de M. Messier qui sera offerte gratuitement par la FQM cet automne. Plus de détails à formationmunicipale.com.

Nous vous recommandons également les ressources suivantes :

- Impacts des feux de forêt sur le secteur forestier québécois dans un climat variable et en évolution[1] (Ouranos);
- PareFEU, Conseils aux municipalités[2] (MRNF);
- Protégez votre localité contre les incendies forestiers[3] (Intelli-feu). ■

[1] ouranos.ca/sites/default/files/2022-12/hors_proj-2017-lajoie-feux_foret_0.pdf
[2] mffp.gouv.qc.ca/les-forets/protection-milieu-forestier/gestion-feux-foret/conseils-municipalites/
[3] firesmartcanada.ca/wp-content/uploads/2022/01/Intelli-feu.pdf

ENTRETIEN AVEC

Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

BENOIT CHARETTE

LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES — « LES MUNICIPALITÉS SONT DES PARTENAIRES DE PREMIER PLAN »

« Les municipalités sont des partenaires de premier plan autant pour ce qui est de la lutte aux changements climatiques que pour l'adaptation. Ce n'est pas le gouvernement seul qui pourra répondre à tous les besoins ou trouver toutes les solutions. Les municipalités étant souvent les premiers témoins des impacts climatiques, c'est pourquoi beaucoup d'argent leur est confié afin qu'elles puissent faire face à ces phénomènes toujours plus fréquents. »

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, est catégorique. Les municipalités ont un rôle majeur à jouer dans la lutte aux changements climatiques. C'est ce qu'il a affirmé dans le cadre d'une entrevue exclusive accordée au magazine QUORUM, où il était invité à faire le point sur les enjeux climatiques qui touchent les municipalités.

Il se réjouit de voir les municipalités vouloir jouer un rôle plus actif dans l'adaptation aux changements climatiques. « Il y a une mobilisation très grande dans plusieurs régions. C'est très encourageant. Il y a quelques années, le gouvernement du Québec avait commencé à parler d'adaptation. Nous avons beaucoup parlé et travaillé sur le domaine hydrique, sur les zones inondables, nous avons mis en place une zone d'intervention spéciale, rappelle-t-il. C'est le gouvernement du Québec qui avait initié cette démarche en matière d'adaptation, et là de voir les municipalités souhaiter jouer un rôle plus actif à leur tour, pour moi, ce ne sont que de bonnes nouvelles. Elles deviennent des partenaires de premier plan dans la démarche. »

Une enveloppe de 240 M$

Le plan de mise en œuvre, qui découle du Plan pour une économie verte 2030, prévoit un montant de 240 M$ afin que les municipalités évaluent leurs risques climatiques et se dotent d'un plan d'adaptation en conséquence. « Le programme sera dévoilé au cours de l'automne et sera accessible à toutes les municipalités. Et comme nous présentons une mise à jour du plan de mise en œuvre tous les ans, si éventuellement, on devait se rendre compte que les 240 M$ ne sont pas suffisants, nous pourrons l'ajuster au printemps 2024. »

« Nous souhaitons vraiment accompagner les municipalités dans la réalisation de leur plan climat. L'objectif est d'aider les municipalités à aider le gouvernement à atteindre ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre et faire en sorte que le territoire québécois soit plus résilient face aux changements climatiques. » D'ici 2026, plus de 66 % de la population québécoise devrait vivre dans une municipalité ayant réalisé cette démarche. D'ici 2030, toutes les municipalités du Québec devraient s'être munies d'une appréciation des risques et d'un plan d'adaptation.

Le ministre signale que d'autres programmes à la portée des municipalités peuvent aussi contribuer à lutter contre les changements climatiques, comme ceux qui concernent l'électrification des transports et la lutte aux îlots de chaleur. « Le phénomène des îlots de chaleur n'est pas réservé qu'aux grandes

villes. De plus petites municipalités peuvent par exemple avoir des secteurs trop minéralisés qui créent des îlots de chaleur. Ce sont plus de 100 M$ accessibles à toutes les municipalités. »

De l'aide ponctuelle pour les événements extrêmes

En plus du soutien financier offert à travers les différents programmes, le ministre précise que le gouvernement est toujours présent lorsqu'il s'agit de venir en aide aux communautés à la suite de phénomènes extrêmes comme ceux que le Québec a connus au cours des derniers mois.

« Pour ce qui est des événements météorologiques extrêmes qui sont appelés à être de plus en plus fréquents, le gouvernement est présent à chaque fois pour couvrir les dépenses engendrées par les municipalités, telles les mesures d'évacuation et de protection ainsi que l'aide aux citoyennes et citoyens touchés, poursuit-il en rappelant les inondations de 2017 et de 2019 qui ont particulièrement touché les municipalités de la région des Laurentides, pour laquelle il est le ministre responsable. Il y a eu des dizaines de millions de dollars investis pour développer des ouvrages de protection. Ces sommes ne provenaient pas de programmes spécifiques. C'est le gouvernement qui a répondu présent pour aider les municipalités à faire face à des phénomènes qui n'ont pas pu être anticipés. »

Des mesures pour mieux protéger les municipalités

Partageant les préoccupations des municipalités et des MRC quant à leur réelle capacité à protéger les milieux sensibles dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans régionaux de milieux humides et hydriques, considérant les récents jugements rendus contre certaines d'entre elles, le ministre assure que le gouvernement est en train de donner des outils législatifs pour éviter de telles situations.

« On a commencé le printemps dernier en accordant aux municipalités le droit de préemption. Il y a eu la politique et le plan d'action en matière d'aménagement du territoire présenté par ma collègue Andrée Laforest à la fin juin, ainsi qu'un autre projet de loi mené par le ministre des Transports pour moderniser la loi sur l'expropriation. Ce sont des outils très concrets qui vont aider les municipalités à faire face à de possibles poursuites de la part de certains promoteurs. »

Des outils pour atteindre les objectifs de protection du territoire

Ces trois outils permettront aussi aux municipalités et aux MRC de contribuer à l'atteinte des cibles en matière de protection du territoire.

« Je trouve ça fascinant et très encourageant. Nous avons eu la COP15 à Montréal en décembre dernier, où le gouvernement s'est engagé à protéger 30 % du territoire d'ici 2030. Le milieu municipal québécois s'est aussi mobilisé pour atteindre cet objectif. Quand je dis que le milieu municipal est un partenaire de premier plan, non seulement il l'est au chapitre de la lutte aux changements climatiques et de l'adaptation, mais il l'est aussi pour la protection de la biodiversité. C'est très encourageant. »

« Il y a beaucoup de parcs municipaux et régionaux qui ne sont pas comptabilisés dans les territoires protégés au Québec pour lesquels les municipalités veulent assurer un meilleur statut de protection. Avec le ministère de l'Environnement, on est à regarder comment permettre cette reconnaissance, conclut-il en se montrant très confiant. Dans les faits, même si c'est très ambitieux parce que le territoire est vaste, avec l'aide des municipalités, nous serons en mesure d'atteindre la cible pour 2030. » ■

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE

Mes Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Marc-André Beaudoin, Patrick Bérubé, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, François Poirier, Maria Alexandra Dinu, Olivier Arseneau.

COMPÉTENCE | RESPECT | COLLABORATION

tremblaybois.ca | 418 658-9966

ÉTUDE DE CAS : LES RÉGIONS AU FRONT DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques affectent de plus en plus les régions du Québec. Bien qu'elles ne disposent pas des ressources et de la main-d'œuvre des grandes villes, les petites municipalités peuvent jouer un rôle vital en mettant en place des solutions adaptées aux besoins et aux capacités de leurs communautés. Coup d'œil sur deux municipalités audacieuses et inspirantes qui misent sur les mesures d'adaptation pour faire face aux effets des changements climatiques.

VICTORIAVILLE : BERCEAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'application des principes du développement durable à Victoriaville remonte aux années 1970 et la municipalité se targue d'ailleurs d'être le berceau du développement durable au Québec. Au fil des ans, de nombreuses initiatives novatrices ont effectivement été mises de l'avant, dont, plus récemment la création d'un Bureau du développement durable et l'embauche du premier conseiller scientifique en chef d'une ville.

En 2022, Victoriaville adoptait son Plan pour une gestion responsable des eaux pluviales[1] qui offre à la ville des solutions concrètes à mettre en œuvre pour optimiser la gestion des eaux de pluie dans le respect des principes de développement durable pour pouvoir faire face aux changements climatiques de manière innovante et proactive. En effet, les changements climatiques amènent une augmentation des précipitations, ce qui surcharge les réseaux d'égouts existants. Le plan a notamment comme objectif de limiter les impacts de ce risque climatique, en diminuant la pression sur les égouts et sur l'usine d'épuration.

Ce plan, premier de son genre au Québec, contribue à la résilience de la ville face aux changements climatiques et ainsi à conserver un milieu de vie sain. Il facilitera la création d'infrastructures vertes et la protection des sources d'eau potable en plus de servir d'outil décisionnel pour l'administration municipale en établissant clairement les priorités et en permettant un meilleur suivi de la gestion des eaux pluviales.

Le document permet non seulement d'améliorer la gestion des débordements d'eaux usées, mais également d'identifier et de protéger les sources d'eau potable, de protéger les milieux naturels, de favoriser un aménagement urbain durable et de s'adapter aux changements climatiques.

Avec ce plan ambitieux, Victoriaville peut certainement se vanter d'être parmi les leaders québécois en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

GORE : L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES DÉCISIONS

Malgré sa petite taille, la municipalité rurale du Canton de Gore, dans les Laurentides, est parmi les organisations mettant le plus de mesures en place pour lutter contre les changements climatiques et pour promouvoir la résilience au sein de la communauté.

Dans sa Politique environnementale 2022-2027[2], la municipalité affirme l'importance capitale d'encadrer la protection de l'environnement ainsi que de maintenir la biodiversité et le patrimoine culturel environnemental de son territoire. La mission que s'est donnée le Canton de Gore est donc de préserver et d'aménager

Le projet de restauration du réservoir Beaudet, à Victoriaville, contribuera à protéger la ville des conséquences des changements climatiques.

son territoire de manière à maintenir un caractère sauvage et à assurer une qualité de vie supérieure à ses citoyens et pour les générations futures. Cette mission est imbriquée dans chaque décision prise par l'administration municipale, qui a pris l'engagement de respecter les valeurs énoncées et de demeurer un chef de file dans le domaine environnemental.

La Politique environnementale est composée des 7 grands axes d'intervention suivants, ayant tous comme objectif commun la conservation et la protection de notre environnement : la qualité de l'air, les milieux hydriques, les milieux naturels et les espaces verts, les matières résiduelles, l'aménagement du territoire, les nuisances du milieu et la gestion municipale.

La protection des milieux naturels et des espaces verts est dans l'ADN des citoyens du Canton de Gore. La nature est omniprésente dans ce coin de pays et les résidents reconnaissent que les montagnes, les forêts et les milieux humides leur apportent non seulement des paysages à couper le souffle, mais également des biens et services d'une grande valeur qu'il est important de protéger. C'est pourquoi la communauté s'est entendue pour prioriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels avant toute chose.

Les orientations, les objectifs et les actions proposés dans le plan stratégique dont s'est dotée la municipalité lui permettront de prospérer, tout en en respectant les limites environnementales du territoire, de manière à protéger la qualité de vie de la communauté actuelle et future.

Bien sûr, il reste du travail à faire pour en arriver à atteindre son objectif ambitieux, mais le Canton de Gore mise sur la collaboration avec ses résidents, avec les acteurs du milieu et avec les collectivités environnantes, avec le soutien des gouvernements de Québec et d'Ottawa. En somme, il aspire à devenir une référence en matière de protection de l'environnement, en préservant ses attributs ruraux et en dynamisant les échanges culturels et communautaires.

Que ce soit par la planification de mesures de résilience climatique, la promotion du transport durable, ou par la protection des milieux humides, les municipalités du Québec peuvent s'impliquer pour réduire les impacts des changements climatiques sur leurs communautés et sur leurs infrastructures. Par leur proximité et leurs champs de compétence, elles sont des acteurs principaux en matière de protection de l'environnement et de transition vers une économie verte.

Le parc Denommé, situé dans le Canton de Gore, est un parc nature aménagé pour le bénéfice de tous les citoyens, dans le respect de la biodiversité.

La collaboration avec les communautés voisines, les organisations régionales, mais surtout avec les autorités provinciales et fédérales, s'avère toutefois de plus en plus incontournable pour être en mesure d'adapter efficacement nos milieux de vie et ainsi éviter des dépenses additionnelles dans le futur. ■

[1] victoriaville.ca/nouvelle/202207/4698/victoriaville-innove-en-se-dotant-dun-plan-pour-une-gestion-responsable-de-ses-eaux-pluviales.aspx
[2] cantondegore.qc.ca/storage/app/media/uploaded-files/27%20Politique%20Environnementale%202022-2027.pdf

Faire face aux changements avec vous

BÉLANGER SAUVÉ

BELANGERSAUVE.COM

DÉFI PARITÉ+ EDI POUR VOTRE MUNICIPALITÉ OU MRC : UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT!

Conçu, initié et coordonné par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), le *Défi parité+ EDI* invite les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités à élaborer une politique d'égalité EDI (équité, diversité, inclusion) et un plan d'action pour favoriser l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes sur leur territoire en luttant contre les obstacles systémiques qui en freinent l'avènement.

Les avantages d'un environnement inclusif?

Une plus grande diversité améliore le processus décisionnel et, par ricochet, les performances financières, sociales et environnementales. S'ajoutent également une plus grande attractivité ainsi qu'une rétention du personnel; faits particulièrement bénéfiques dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre que vit le Québec actuellement.

Déjà, 4 municipalités et 2 MRC se sont jointes au *Défi parité+ EDI* (Dudswell, Irlande, Repentigny, Montmagny de même que les MRC de Lotbinière et Matawinie). En collaboration avec des groupes communautaires*, plusieurs autres MRC sont en discussion afin d'officialiser leur adhésion au projet, dont les MRC Brome-Missisquoi, du Granit et du Haut-Saint-François. Votre municipalité ou MRC peut également emboîter le pas.

Ensemble, éliminons les obstacles systémiques que rencontrent les hommes et les femmes dans leur volonté de participer pleinement à une société égalitaire, équitable, diversifiée, inclusive et démocratique!

Vous souhaitez vous impliquer ou avoir plus d'informations sur le projet? Contactez-nous!

gfpd.ca/defi-parite-edi ■

*P.E.P.I.N.E.S., Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, Afeas-Montmagny et Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches

LES RÉFLEXIONS BC2

Les aménagements temporaires, un outil pour la résilience territoriale et l'adaptation aux changements climatiques ?

groupebc2.ca/reflexions

BC2

Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice
à l'approvisionnement municipal à la direction
de l'ingénierie et des infrastructures
Fédération québécoise des municipalités

LE CHOIX DU MODE DE SOLLICITATION EN APPROVISIONNEMENT MUNICIPAL

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Service d'approvisionnement municipal

Le choix du mode de sollicitation est parfois inévitable, mais certaines options peuvent s'offrir aux municipalités. Il est intéressant de s'attarder aux différences de ces pratiques pour faire un choix éclairé lorsque la situation le permet.

La réflexion commence avec l'estimation de la dépense. Le besoin est donc défini, le projet est clair et il est temps de solliciter le marché. L'estimation permettra de connaître les limitations de nos actions. Effectivement, pour stimuler la concurrence et obtenir le meilleur prix, des normes ont été mises en place.

La *Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec* imposent certaines règles lorsque vient le moment de choisir le mode de passation d'un contrat. Les seuils sont les mêmes pour ces deux législations. Au-dessus de 25 000 $, un appel d'offres sur invitation est exigé et au-dessus du seuil de 121 200 $, un appel d'offres public est exigé. Le seuil d'appel d'offres public est révisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) environ aux deux ans. Étant donné que le règlement de gestion contractuelle d'une municipalité mentionne ces montants, il sera nécessaire de suivre les augmentations du ministère, sinon l'ancien seuil indiqué au règlement prévaut. Ça peut être un bon moment pour réviser le règlement de la municipalité, mais pour éviter ces changements récurrents, on peut indiquer « le seuil d'appel d'offres décrété par le ministère » ou « le seuil d'appel d'offres en vigueur ».

Au-dessus de 25 000 $, un appel d'offres sur invitation est exigé et au-dessus du seuil de 121 200 $, un appel d'offres public est exigé. Le seuil d'appel d'offres public est révisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) environ aux deux ans.

Le règlement de gestion contractuelle peut mentionner d'autres règles pour les dépenses entre 25 000 $ et 121 200 $ (ou le seuil d'appel d'offres en vigueur). C'est là que des choix peuvent être mis en place par la municipalité. Les ententes de gré à gré peuvent être permises jusqu'au seuil ou jusqu'à un certain montant déterminé par la municipalité, par exemple 75 000 $. Au-dessus de 75 000 $, l'appel d'offres sur invitation serait exigé. Les montants peuvent aussi être différents selon de la catégorie de la dépense (services, approvisionnement, assurance et travaux). À la municipalité de décider de sa tolérance envers l'adjudication des contrats de gré à gré. Cependant, l'appel d'offres sur invitation doit être mentionné au règlement de la municipalité; il ne s'agit pas de l'abolir.

Dans l'intérêt fondamental du citoyen, ces règles veulent tendre à exiger de la municipalité un exercice de mise en concurrence pour obtenir le meilleur prix et ainsi veiller à utiliser l'argent des contribuables avec rigueur. L'appel d'offres sur invitation permet de

documenter ces démarches et d'éviter le favoritisme. C'est un choix de sollicitation plus transparent envers les citoyens et les fournisseurs. D'un autre côté, l'appel d'offres sur invitation est un exercice plus exigeant. Cela implique un devis, un délai pour la réception des soumissions de 8 jours, minimalement, une ouverture de soumissions publique et même un comité de sélection dans le cas des services professionnels.

L'option de l'adjudication de contrats de gré à gré offre plus de latitude. C'est une solution plus rapide qui nécessite moins de démarches. La réception des offres peut se faire par courriel et la procédure est moins formelle. Il n'y a pas seulement le prix ou la grille de pondération qui peuvent être pris en compte, mais aussi ce que la municipalité jugera important dans le cadre du mandat. Les avantages de la livraison, le service après-vente, la proximité, les garanties ou autres ont aussi une valeur non négligeable. De plus, la négociation est possible, puisque le processus est plus confidentiel. Le risque, dans cette situation, est de céder à la facilité d'octroyer un contrat au fournisseur habituel ou de ne pas faire les efforts nécessaires pour connaître son marché.

Au-dessus du seuil d'appel d'offres décrété par le ministère, les règles sont davantage encadrées. Les délais minimaux de réception des soumissions et les accords internationaux sont déjà établis selon le type de contrat. Les méthodes de publications et le traitement des plaintes sont d'ailleurs traités dans la *Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec,* ainsi que plusieurs autres sujets à prendre en compte au moment de l'appel d'offres public. À noter que certaines exceptions existent concernant les seuils comme pour les organismes à but non lucratif, les assurances ou les services professionnels à exercice exclusif comme les avocats. Veuillez vous référer aux lois pour plus de détails.

Finalement, la loi permet aux municipalités d'autoriser d'autres modes de sollicitation dans leur règlement de gestion contractuelle à l'intérieur de certains seuils. Il faut trouver le juste milieu entre flexibilité et intégrité. Dans tous les cas, la rotation des fournisseurs est une notion indispensable pour évaluer les offres. Ce n'est pas nécessaire de changer constamment de fournisseurs, mais la rotation implique que la municipalité s'assure de faire le tour des possibilités. Voilà l'exercice à ne pas négliger!

N'hésitez pas à nous transmettre vos demandes ou questions par courriel à ingenierie@fqm.ca.

Au plaisir de travailler avec vous! ■

N'OUBLIEZ PAS D'AJOUTER CETTE DATE À VOTRE AGENDA

Rendez-vous SAM 2023
En mode virtuel
Mercredi 1er novembre, de 8 h à 11 h 45
Sujet traité : les routes

La route est un élément essentiel à l'économie du Québec, assurant partout le déplacement des personnes et des biens. Ainsi, indépendamment de sa densité, de l'importance de sa population et de ses ressources, chaque région doit être desservie par une infrastructure routière adéquate.

L'étendue du territoire, la faible densité de la population, le climat rigoureux et le trafic intense dans les grandes agglomérations font du Québec un des endroits au monde où il est le plus difficile d'entretenir et d'exploiter un réseau routier. Bien que la moitié de la population soit concentrée dans les régions de Montréal et de Québec, le réseau routier couvre tout le territoire habité du Québec.

Les conditions climatiques du Québec sont particulièrement rigoureuses : en quelques heures, les écarts de température atteignent parfois 25 °C. Pendant plus de quatre mois, le sol gèle à des profondeurs qui varient, selon les régions, de 1,2 m à 3 m. À cause de ces conditions particulières, il est à la fois difficile de comparer les chaussées du Québec avec celles d'autres pays et d'importer des technologies sans faire d'analyses approfondies.

Nous vous proposons donc des présentations sur les produits suivants : l'enrobée tiède, le traitement de surface double et le marquage de chaussée.

Les inscriptions ouvriront bientôt, alors surveillez nos communications!

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES **1 866 951-3343 | sam.ca**

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA (p. 32-33)

Assurances de groupe
La Personnelle (p. 61)

Environnement et énergie
GROUPE HELIOS, GESTION D'INFRASTRUCTURES ET SERVICES URBAINS (p. 23)

Envoi de colis
- GLS CANADA
- PUROLATOR

Évaluation des valeurs assurables des bâtiments
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 22)

Fournitures de bureau
STAPLES PROFESSIONNEL

Luminaires DEL basse température de couleur
FQM ET ÉNERGÈRE (p. 2)

Luminaires et accessoires décoratifs extérieurs
ÉCLAIRAGE CYCLONE

Messagerie
POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail
FQM PRÉVENTION (p. 31)

Publication juridique
PFD AVOCATS (p. 15)

Signature électronique
EZSIGN

Technologie de signalisation et feux de circulation
ORANGE TRAFFIC

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET SOLUTIA TÉLÉCOM

Voirie et Transport
- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU (p. 54)

SAM

LOCATION SAUVAGEAU®

Autos • Camions • Véhicules spécialisés

Êtes-vous prêt pour le virage électrique?

Offrez-vous l'opportunité d'en profiter dès maintenant
et projetez une image positive envers tous.
Soyez avant-gardiste et optez pour une flotte
de véhicules 100% électriques!

AVANTAGES
- Zéro carburant
- Zéro émission
- Peu d'entretien
- Sans odeur
- Silencieux

Fourgon Ford
E-Transit 2023

Ford Mach-E
Premium AWD

Ford F-150
Lightning 2023

Chevrolet
Bolt EUV LT

Réservez les vôtres dès maintenant!

1 866 728-8243
www.sauvageau.qc.ca
info@sauvageau.qc.ca

Moins de volume, plus de valeur

La transition énergétique et la décarbonation s'accélèrent et avec raison. Les experts en énergie s'entendent : son succès repose sur la force collective et une variété d'approches. C'est dans cette voie que s'engage Énergir, en déployant sa vision 2030 et en transformant son modèle d'affaires.

Philippe Lanthier
Chef, changements climatiques
et politiques publiques

La vision 2030

C'est assez simple, nous voulons tendre vers la décarbonation complète de l'énergie que l'on distribue d'ici 2050. C'est ambitieux, mais notre plan est assez réaliste pour qu'on soit optimistes.

Nous visons à faire décroître nos volumes de gaz distribués dans le secteur du bâtiment grâce à l'efficacité énergétique et la biénergie, tout en développant de nouvelles filières d'énergie renouvelable, comme le gaz naturel renouvelable (GNR). La proportion de gaz naturel fossile diminuera, et celle de source renouvelable augmentera.

Nos cibles : réduire de 30 % les émissions de GES des bâtiments que nous desservons d'ici 2030 et la carboneutralité de nos activités d'ici 2050.

Qu'est-ce que le GNR ?

Le GNR est une énergie de source 100 % renouvelable qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de deux façons : en remplaçant une énergie fossile par une énergie renouvelable et en évitant les émissions de méthane liées à l'enfouissement des matières résiduelles organiques. Le processus de biométhanisation produit également un digestat qui peut être utilisé pour la fertilisation des sols.

Le GNR est parfaitement interchangeable avec le gaz naturel conventionnel : un client qui en achète déjà n'aura pas à remplacer ses appareils. C'est donc une option favorable pour décarboner rapidement et à prix compétitif.

« D'ici 2030, 10 % des volumes de gaz dans notre réseau seront du GNR, une cible à laquelle participent les municipalités du Québec en prenant part à sa production, sur un modèle d'économie circulaire. »

La carboneutralité du GNR

Selon les sources utilisées pour la production de GNR, d'importantes réductions de GES peuvent être évitées et même être supérieures aux émissions générées. Par conséquent, le GNR peut être carboneutre, voire carbonégatif quand on considère l'ensemble de son cycle de vie. Le GNR issu du fumier animal est celui qui permet la réduction la plus importante de l'empreinte carbone.

Alignés vers nos cibles

Nous mettons tout en place pour atteindre nos cibles. Dès 2024, tous les nouveaux clients d'Énergir qui se raccorderont au réseau pour la première fois, du secteur résidentiel ou commercial, auront l'obligation d'acheter du GNR.

À l'interne, une partie de la rémunération de la haute direction et des cadres est alignée avec l'atteinte de nos cibles de réduction de GES. Également, notre équipe de vente devient progressivement une équipe d'agents de décarbonation dont la mission première est de faire la promotion de solutions de décarbonation pour notre clientèle.

La valeur avant le volume

À quel moment et pour qui le gaz naturel que nous distribuons a le plus de valeur aux plans économique et environnemental ?

Nous ne voulons plus vendre davantage : l'époque des objectifs basés sur un modèle de volumes est révolue chez Énergir. Notre pertinence se situe maintenant dans la valeur. La bonne énergie, au bon moment, à la bonne place, et au meilleur coût pour la société.

Les municipalités, au cœur de la transition énergétique

Pour les villes, la transition énergétique implique la lutte aux changements climatiques, la fiscalité municipale et le développement économique. Elle représente des défis et tout autant d'opportunités. Pour assurer son succès, la collaboration et une mixité de solutions seront la clé. Ensemble, nous pouvons faire mieux pour l'avenir.

Consultez notre rapport sur la résilience climatique qui fait état de nos engagements et de l'avancement de nos cibles.

Pour en savoir plus :
Rapport-climat-2022_VF.pdf (energir.com)

énergir
penser l'énergie autrement

Me Martin Lessard, avocat
Commission municipale du Québec

Me Marie-Ève Poulin, avocate
Commission municipale du Québec

TRAITEMENT DES DIVULGATIONS PAR LA CMQ : UN PROCESSUS RIGOUREUX ASSORTI DE PLUSIEURS FILTRES

La Commission municipale du Québec (CMQ) est récemment devenue le guichet unique du milieu municipal pour le traitement des divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et de celles se rapportant à des manquements déontologiques. L'importance de cette fonction a amené la CMQ à mettre en place un processus rigoureux et efficace assorti de plusieurs filtres.

GUICHET UNIQUE ET PROCESSUS D'ENQUÊTE UNIFIÉ

Depuis le 1er avril 2022, toute personne peut divulguer en toute confidentialité des renseignements signalant un manquement déontologique de la part d'une personne élue ou un acte répréhensible commis ou sur le point de l'être à l'égard d'une municipalité, au sens de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics.*

Ces divulgations sont reçues et traitées de manière confidentielle par la CMQ, par l'entremise de sa Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM).

Reconnaissant qu'il était difficile pour un citoyen ou une citoyenne de distinguer entre un manquement déontologique et un acte répréhensible, le législateur a choisi la voie de la simplicité. Dorénavant, l'accent de la divulgation est mis sur les faits ainsi que les conduites reprochées, laissant à la DEPIM le soin de qualifier juridiquement la situation.

Pour les divulgateurs, les témoins et les personnes visées, cette approche est avantageuse puisqu'il s'agit d'une seule et même démarche d'enquête. Les personnes ont l'occasion de s'exprimer sur tous les enjeux que peut soulever la divulgation, sans devoir compartimenter l'information ni la répéter à des organismes d'enquête distincts. Pour la DEPIM, le processus d'enquête unifié favorise la recherche de solutions adaptées.

LE TRAITEMENT DES DIVULGATIONS

Le processus de traitement mis en place vise à permettre de juger du bien-fondé et du caractère avéré des divulgations qui sont faites. Les mécanismes prévus permettent aussi de le prémunir contre une instrumentalisation politique. L'importance de ce rôle a amené la CMQ à instaurer des procédures rigoureuses et efficaces, tant avant que pendant une enquête.

La très grande majorité des élus·es municipaux, des municipalités et des officières et officiers municipaux sont bien au fait des obligations éthiques et déontologiques applicables de même que des attentes du public en matière d'intégrité municipale. La rigueur et l'efficacité du processus d'enquête visent, notamment, à éviter d'affecter indûment la réputation des personnes concernées, élus·es, employés ou fournisseurs municipaux, encore davantage lorsque les allégations s'avèrent non fondées, vexatoires ou abusives.

La rigueur et l'efficacité de ce processus ainsi que l'importance de ses filtres sont manifestes lorsqu'on analyse le cheminement des 1460 divulgations traitées par la DEPIM en 2022-2023. Seulement 9 % d'entre elles ont mené à un rapport d'enquête en matière d'acte répréhensible (26), de citation

déontologique (34) ou d'action en déclaration d'inhabilité (14), le tout en respectant dans 98 % des cas le délai que la CMQ se donne pour cible, soit 180 jours ou moins.

PREMIER FILTRE : LA RECEVABILITÉ

Après réception d'une divulgation, la DEPIM entreprend d'abord une analyse préliminaire de recevabilité, notamment pour s'assurer que la divulgation comporte suffisamment d'éléments pour amorcer une enquête et que les faits allégués relèvent de la compétence de la CMQ. La divulgation doit inclure des informations pertinentes de nature à démontrer un manquement déontologique ou un acte répréhensible. Pas question que le processus devienne une partie de pêche!

Si une divulgation paraît abusive, sans fondement ou de nature vexatoire, par exemple en faisant preuve de mauvaise foi, en étant exprimée malicieusement ou en se basant sur des motifs visant uniquement à nuire à une personne, elle sera jugée irrecevable dès cette étape et aucune enquête ne sera enclenchée par la DEPIM.

Dans le cadre de différends politiques, notamment, la DEPIM est consciente que l'on pourrait parfois vouloir l'instrumentaliser. À cet effet, il est important de rappeler que les divulgations concernant des décisions d'opportunité prises par les municipalités sont rejetées d'emblée. Par exemple, les divulgations qui remettent en question le bien-fondé d'un projet ou d'une réglementation municipale. Il en est de même pour celles qui concernent des conflits de nature politique qui sont au cœur de la garantie constitutionnelle de la liberté d'expression.

Soulignons qu'une divulgation recevable ne signifie pas pour autant qu'elle est bien fondée et que les faits allégués sont pris comme avérés.

DEUXIÈME FILTRE : L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

C'est durant l'enquête administrative que les éléments de preuve contradictoires apparaissent, révélant ainsi la véracité et le bien-fondé des allégations.

L'objectif de l'enquête administrative de la DEPIM s'articule autour de la recherche de la vérité. Il est donc primordial que l'ensemble des personnes rencontrées collaborent au processus d'enquête. La loi prévoit d'ailleurs des infractions pénales assorties d'amendes dans le cas contraire.

Quant à la personne mise en cause comme étant l'auteure présumée de l'acte répréhensible ou du manquement déontologique, elle a toujours l'occasion de présenter sa version des faits et de faire valoir son point de vue sur les éléments problématiques allégués. Ceux-ci sont nécessairement pris en compte dans le traitement d'un dossier.

CONCLUSION

Assurément, les actions des élus·es, des employés et des fournisseurs municipaux font l'objet d'une préoccupation accrue du public, et les attentes de la population à cet égard sont élevées. Le fort volume de dénonciations que reçoit la CMQ en témoigne. Aussi légitime soit-elle, cette préoccupation s'accompagne de la mise en place d'un processus rigoureux et efficace, assorti de plusieurs filtres, afin de permettre de juger du bien-fondé et du caractère avéré des divulgations qui sont faites, tout en permettant des interventions ciblées les plus durables possible sur la saine gestion municipale. ■

Me François Peter-Edmond Rivard, avocat
Bélanger Sauvé

RÉGLEMENTER EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE EN 2023

Au siècle passé, l'environnement était un domaine dont peu de personnes voulaient s'occuper. Les temps ont certes changé, et avec la multiplication des normes environnementales de provenances diverses, il est primordial pour les municipalités d'apprendre à naviguer la priorité des normes.

Le 3 juillet 2023, la Cour d'appel confirmait une décision de la Cour supérieure ayant validé le règlement relatif à la distribution d'imprimés publicitaires de la Ville de Mirabel [1]. Par celui-ci, Mirabel mettait en place un régime « *opt in* » pour la distribution des produits de type « publi-sac ». Médias Transcontinental S.E.N.C. avait échoué à faire valoir que la Ville excédait son pouvoir de réglementation en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* [2] ou que ce dernier était autrement limité par les articles 53.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* [3] portant sur la gestion des matières résiduelles.

Puis, le 19 juillet suivant, la Cour d'appel confirmait une autre décision de la Cour supérieure dans laquelle elle déclarait inopérantes les dispositions maîtresses du règlement municipal sur les vidanges des fosses septiques de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac [4]. Selon la Cour, le règlement est inopérant dans la mesure où il est plus sévère que le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* [5] pris par le gouvernement en vertu de la LQE, conformément à l'article 118.3.3 de cette Loi.

Vis-à-vis d'Ottawa, lorsqu'il adopte un règlement portant sur l'environnement, le législateur municipal doit éviter que son objet touche aux compétences fédérales, sauf d'une manière accessoire [6]. Il doit ensuite s'assurer que celui-ci n'entre pas en conflit avec des normes législatives ou réglementaires adoptées par le fédéral. D'ailleurs, en 2022, Ottawa a adopté le *Règlement interdisant les plastiques à usage unique* [7], dont d'autres dispositions doivent prochainement entrer en vigueur.

Là où le règlement municipal et le règlement fédéral s'appliquent, s'il est impossible pour une personne d'obéir aux deux textes, créant ainsi un conflit irréductible, la disposition du règlement municipal sera inopérante en vertu de la prépondérance fédérale [8]. Cela signifie toutefois qu'un règlement environnemental municipal pourrait être plus sévère qu'une norme fédérale.

Vis-à-vis de Québec, il y a trois possibilités : (1) une réglementation adoptée en vertu de la LQE existe et aura priorité sur toute disposition d'un règlement municipal portant sur le même objet en vertu du 1er alinéa de l'article 118.3.3; (2) une réglementation adoptée en vertu de la LQE existe, dont l'application est confiée aux municipalités et ne causera pas l'inopérabilité du règlement municipal visant sa mise en œuvre en vertu du 4e alinéa de l'article 118.3.3 et (3) il n'y a pas de réglementation adoptée en vertu de la LQE, laissant alors place à un test similaire à celui appliqué vis-à-vis d'Ottawa.

La décision de la Cour d'appel rendant inopérantes les dispositions maîtresses du règlement de Saint-Joseph-du-Lac porte sur ces deux premières situations. Comme il s'agit d'un domaine environnemental déjà occupé par Québec avec un règlement adopté en vertu de la LQE, la possibilité (1) devait s'appliquer selon le citoyen. Saint-Joseph-du-Lac faisait valoir que les finalités de son règlement étaient complémentaires à celles du règlement provincial. La Cour refuse de se pencher sur des arguments de complémentarité; le fait que ces deux règlements portent sur le même objet est suffisant pour déclarer inopérantes les dispositions du règlement municipal.

Or, le règlement provincial en cause était plutôt un règlement de la possibilité (2). À juste titre, Saint-Joseph-du-Lac faisait valoir que le 4e alinéa de l'article 118.3.3 s'appliquait :

> Le premier alinéa ne s'applique pas aux dispositions d'un règlement pris en vertu de la présente loi qui prévoit qu'un tel règlement ou certains articles de ce règlement sont appliqués par toutes les municipalités, par une certaine catégorie de municipalités ou par une ou plusieurs municipalités lorsque le règlement municipal vise la mise en œuvre des dispositions d'un règlement pris en vertu de la présente loi.

La Cour d'appel rappelle que même si elle appliquait cet alinéa, le règlement de la Municipalité ne pouvait prévoir des normes plus contraignantes, ou même simplement distinctes, puisqu'il ne s'agissait pas alors d'un règlement « de mise en œuvre »[9].

Ainsi, un règlement municipal portant sur le même objet qu'un règlement provincial adopté en vertu de la LQE sera inopérant, sauf si le règlement municipal reprend mot pour mot un tel règlement provincial, que la municipalité doit par ailleurs appliquer.

La possibilité (3) survient lorsque le règlement municipal s'imbrique dans un champ qui n'est pas occupé par Québec, comme dans la décision portant sur le règlement de Mirabel[10]. Ayant déterminé que le règlement tirait sa source du pouvoir municipal en vertu de l'article 10 (3°) LCM de réglementer la « distribution d'imprimés [...] sur un immeuble privé », la Cour d'appel se penche sur l'article 3 LCM qui prévoit le régime général de l'inopérabilité d'un règlement municipal : « Toute disposition d'un règlement d'une municipalité adopté en vertu de la présente loi, inconciliable avec celle d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un de ses ministres, est inopérante. »

Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, le législateur québécois a prévu un schème dans lequel les interventions des municipalités doivent s'insérer[11]. Transcontinental faisait valoir que le règlement de Mirabel agit à l'extérieur de ce schème et qu'il est donc inconciliable. La Cour d'appel rappelle que même si le régime « *opt in* » réduisait la quantité de matière résiduelle à éliminer, soit l'objet même du schème législatif, le régime serait plutôt en harmonie avec ce dernier.

À ce titre, le test à appliquer vis-à-vis de Québec est similaire à celui exposé ci-haut vis-à-vis d'Ottawa : « [I]l faut d'abord que les deux touchent des sujets similaires et, ensuite, qu'un citoyen pour obéir à l'un doive enfreindre l'autre. »[12] Le règlement municipal peut ainsi être plus sévère qu'une norme provinciale, pourvu que l'article 118.3.3 LQE ne trouve pas application. ■

[1] *Médias Transcontinental c. Ville de Mirabel,* 2023 QCCA 863 (confirmant 2022 QCCS 1350).
[2] RLRQ c. C-47.1 [LCM].
[3] RLRQ c Q-2 [LQE].
[4] *Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac c. Séguin,* 2023 QCCA 950 (confirmant en majorité 2022 QCCS 1095).
[5] RLRQ c. Q-2, r 22.
[6] Différentes théories constitutionnelles sont applicables pour déterminer la validité, l'applicabilité et l'opérabilité d'un règlement municipal, théories que nous n'exposerons pas ici. De manière importante pour l'environnement, nous relevons les compétences fédérales suivantes : la propriété publique fédérale, le trafic et le commerce, le service postal et la navigation. Art 91 (1A), (2), (5) et (10) de la *Loi constitutionnelle de 1867,* 30 & 31 Victoria, c. 3.
[7] DORS/2022-138.
[8] *Smith v The Queen,* [1960] SCR 776, p. 800, 1960 CanLII 12 (CSC).
[9] 2023 QCCA 950 aux paras 36-38. La Cour supérieure avait également conclu que des infractions pénales distinctes ne pouvaient être incluses à un règlement municipal « de mise en œuvre » : 2022 QCCS 1095 au para. 27.
[10] Il est à noter que ni la Cour supérieure ni la Cour d'appel n'ont traité de l'impact de l'art 118.3.3 LQE.
[11] Arts 53.1 et s. LQE.
[12] *Coulombe c. Sept-Îles (Ville de),* 2014 QCCA 642 au para. 4 (autorisation d'appel refusée : 2014 CanLII 70980 (CSC)).

AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS AU PROFIT DE TOUS

Depuis 2009, plus de 1 000 municipalités, MRC et communautés autochtones ont bénéficié du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Ce programme, affilié à l'Organisation mondiale de la Santé, vise à soutenir les organisations dans l'adaptation de services et infrastructures pour faciliter le vieillissement actif de leur population.

Les projets d'aménagements extérieurs permettant les déplacements sans obstacle sont non seulement bénéfiques pour les aînés, mais également pour les familles et les personnes à mobilité réduite de tous âges; en fin de compte, ils favorisent l'accessibilité et la sécurité pour l'ensemble de la population. Voici quelques exemples d'initiatives inspirantes mises de l'avant par les municipalités membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

PARC DES GÉNÉRATIONS AU CŒUR DU VILLAGE DE LAC-FRONTIÈRE

Situé au cœur du village, le parc municipal de Lac-Frontière, une petite municipalité de 190 habitants dans Chaudière-Appalaches, regroupait quelques installations, dont un chalet des loisirs, une patinoire, une gloriette et un pavillon qui sert surtout d'aire de repos pour les touristes. Or ce lieu qui se voulait rassembleur ne répondait pas adéquatement aux besoins des aînés et ne contribuait ainsi pas à leur inclusion dans la communauté. Ceux-ci ont demandé à leur administration municipale que les infrastructures du parc soient bonifiées afin qu'ils puissent participer à des activités intergénérationnelles et briser leur isolement.

Le projet présenté par la municipalité dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA visait donc le réaménagement du parc municipal pour en faire un lieu de rencontre intergénérationnel accessible à toute la communauté et favorisant l'implication des aînés.

Ce sont M. Alain Robert, maire de Lac-Frontière, et Mme Jocelyne Caron, mairesse de Cap-Saint-Ignace et préfète de la MRC de Montmagny, qui ont officiellement inauguré le Parc des générations, entourés des personnes ayant participé au projet.

Ainsi, des sentiers de marche ont été aménagés, permettant notamment d'accéder facilement au parc à partir de l'entrée principale du chalet des loisirs. Plusieurs structures ont été rénovées ou aménagées pour que les aînés puissent les utiliser aisément. Notamment, la gloriette le pavillon ainsi qu'une grande terrasse qui permettra d'organiser des activités sociales et culturelles en plein air.

Le mobilier utilisé (bancs, tables à pique-nique, balançoires, etc.) qui a été intégré au parc répond spécifiquement aux besoins des personnes aînées et à mobilité réduite. De plus, toujours dans un souci de créer un lieu de rencontre intergénérationnel, un espace feu a été aménagé ainsi que des modules de jeux pour les enfants.

Finalement, dans le but de faciliter l'accès au chalet des loisirs et à la terrasse, la municipalité a utilisé un revêtement en poussière de pierre et a ajouté une rampe d'accès ainsi que des espaces de stationnement réservés près de l'entrée du parc. De plus, le chalet a été agrandi pour y intégrer une salle de bain adaptée.

Dans les mois à venir, des panneaux d'interprétation ainsi que des œuvres produites par des artistes locaux seront également installés dans le parc. La municipalité de Lac-Frontière a mis l'accent sur l'implantation de mesures pour favoriser l'accès universel à ses infrastructures. Le réaménagement du parc municipal pour en faire un lieu d'animation intergénérationnel est certainement un bel exemple qui profitera à toutes les générations.

SENTIER PÉDESTRE ET AIRE DE REPOS À SAINT-CUTHBERT

Située dans la région de Lanaudière, la municipalité de Saint-Cuthbert est en bordure de la rivière Chicot et ses 1969 habitants y accordent une très grande importance. En 2017, les citoyens ont d'ailleurs exprimé à leurs élus·es le besoin de bonifier les activités de loisirs offertes par la municipalité, particulièrement pour pallier le manque d'installations accessibles pour les personnes aînées, tout en mettant davantage en valeur la rivière.

Le projet présenté par Saint-Cuthbert pour le Programme de soutien à la démarche MADA avait donc pour objectif de favoriser la pratique d'activité physique pour l'ensemble de la population, mais spécifiquement pour les aînés. Dans cette optique, la municipalité a aménagé un sentier pédestre allant du parc municipal jusqu'à la Rivière Chicot, où une aire de repos a également été installée.

L'aménagement du sentier pédestre a été pensé pour faciliter et sécuriser les déplacements des randonneurs. Ainsi, le sentier, d'une largeur de 1,5 m, est composé de criblure de pierre compactée et stabilisée à l'aide d'un liant, ce qui permet une surface plane et facilite l'ascension et la descente des légères pentes.

Le long du sentier, la municipalité a installé une dizaine de bancs de différentes hauteurs, avec et sans dossier, qui permettent aux usagers de se reposer en profitant de la vue sur le parcours environnant. De plus, six tables de pique-nique ont été installées, dont l'une sur une dalle de béton offrant un dégagement sous la table qui permet l'accès aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Ces tables, disposées à l'ombre et au soleil, sont suffisamment distanciées l'une de l'autre pour favoriser une circulation libre.

La nouvelle aire de repos, aux abords de la rivière, inclut un abri posé sur une dalle de béton qui facilite l'accès pour les usagers à mobilité réduite à partir du trottoir qui la relie avec l'entrée asphaltée du parc. La municipalité y organise des activités variées qui sont destinées spécifiquement aux aînés ou à tous afin d'encourager les échanges intergénérationnels dans un environnement paisible.

À l'entrée du sentier pédestre, quatre appareils d'entraînement extérieurs ont été installés, dont deux conçus spécifiquement pour les personnes vivant avec un handicap et à mobilité réduite.

L'aménagement a été complété au printemps 2021 avec l'installation, le long du sentier, d'une dizaine de panneaux d'interprétation sur la faune, la flore et l'histoire de la rivière Chicot. Le texte des panneaux est d'une couleur contrastée et la grosseur des caractères tient compte de la distance de lecture pour que celle-ci soit aisée, tant en position assise que debout.

Pour son projet de sentier santé, Saint-Cuthbert a aménagé un sentier pédestre allant du parc municipal jusqu'à la Rivière Chicot.

Service d'assistance juridique et prévention des sinistres

une équipe multidisciplinaire dédiée aux assurés

Des avocats d'expérience pour vous accompagner dans différents mandats :

- Émission d'un permis
- Demande d'analyse de la conformité d'une soumission
- Application d'une loi relative au domaine municipal

Des conseillers spécialisés en gestion des sinistres municipaux :

- Sécurité incendie et des lieux
- Installations de sports et loisirs

Avantages pour les assurés du Fonds et les membres de la FQM

4 heures de consultation juridique sans frais, renouvelables annuellement!

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Fonds d'assurance des municipalités du Québec

fqm.ca
saj@fqm.ca

PARC DU TRICENTENAIRE À BAIE-DU-FEBVRE

Au cœur de la municipalité de Baie-du-Febvre, située dans le Centre-du-Québec, se trouve le parc du Tricentenaire. Idéalement situé près de l'église, des résidences pour personnes aînées, de l'Office municipal d'habitation, du théâtre Belcourt et de la bibliothèque municipale, il offre un potentiel extraordinaire pour répondre aux besoins des citoyens.

Cependant, le parc du Tricentenaire, qui tient son nom de son inauguration lors des célébrations entourant le 300e anniversaire de la municipalité en 1983, était très peu fréquenté par la population de Baie-du-Febvre en raison du manque d'aménagement, particulièrement en ce qui a trait aux installations de sports et de loisirs.

Le projet présenté pour le Programme de soutien à la démarche MADA se résume donc au réaménagement du parc, comme souhaité par les aînés de la municipalité, pour se rassembler, faire des activités et participer à la vie de leur communauté.

Ainsi, la municipalité a procédé à l'aménagement de larges sentiers pédestres munis d'un revêtement en asphalte ou en poussière de pierre, selon les besoins, et délimités par une bordure en pavé. Le tout étant pensé pour faciliter l'accès aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

De plus, des bancs ont été ajoutés, ainsi que des tables à pique-nique, de tables de jeux et des aires de repos adaptées aux aînés. Le mobilier a été installé en

Le parc du Tricentenaire de Baie-du-Febvre a fait peau neuve pour le rendre plus accessible à l'ensemble de la population.

GeoCentralis MC
Solution informatique de gestion municipale

Plateforme cloud 100 % Web de gestion de rôles d'évaluation avec géomatique intégrée

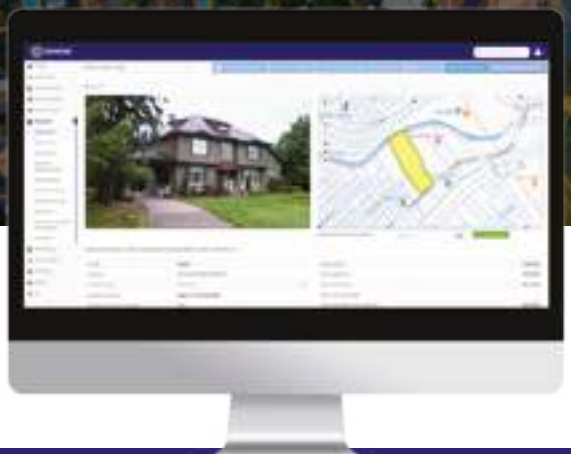

SANS CONTRAT D'ENGAGEMENT À LONG TERME

GeoCentralis est une nouvelle plateforme infonuagique innovatrice de gestion municipale destinée aux municipalités et MRCs du Québec permettant, notamment, de produire, de mettre à jour et de diffuser des rôles d'évaluation foncière en utilisant un simple navigateur internet. Développée avec des technologies modernes en collaboration avec une équipe d'évaluateurs et de techniciens d'expérience, GeoCentralis a été conçu dès le départ avec la vision de transformer les façons de faire dans le domaine et d'offrir à sa clientèle la **simplicité**, la **rapidité** et l'**efficacité**.

Voici un aperçu des principales caractéristiques qui nous distinguent :

- Libérez-vous de vos infrastructures informatiques : plateforme 100 % web accessible partout 24/7
- Mise à jour et diffusion du Système d'Information Géographique (SIG) intégré
- Gestion avancée de l'historicité (Rôles et SIG)
- Processus simplifiés guidant l'utilisateur étape par étape
- Structure de coût simple et claire adaptée à la réalité des villes et MRC
- Conforme aux exigences règlementaires du MAMH et de l'OEAQ
- Inspection tablette avec informations en temps réel (LTE)
- Modules de feuilles de temps et de gestion de projets intégrée
- Équipe de support à l'écoute de sa clientèle

POUR EN SAVOIR PLUS : geocentralis.com • info@geocentralis.com

bordure du sentier pour permettre aux personnes à mobilité réduite de prendre une pause sans en sortir, la surface sur laquelle se trouvent les installations est plane et antidérapante, les tables de jeu sont placées de façon qu'il soit facile de circuler et, finalement, l'éclairage a été adapté pour assurer la sécurité des lieux et permettre une meilleure visibilité en soirée.

Les espaces et le mobilier urbain ont été aménagés pour l'activité physique et les loisirs en plein air. Parmi les activités pratiquées, on retrouve notamment le yoga, la danse, le tai-chi et le jardinage. Un jardin communautaire a d'ailleurs été aménagé avec des jardinières surélevées afin d'éviter que les aînés aient à se pencher pour les utiliser.

La municipalité a pris soin de mettre en place toutes les conditions favorables pour que les aînés puissent profiter de ce sentier pleinement. Parmi les détails qui n'ont pas été échappés aux concepteurs, notons l'installation de poubelles avec panneau basculant qui ne nécessitent l'usage que d'une seule main et la sélection minutieuse de végétaux pour orner le sentier sans empiéter dessus.

Les travaux de réaménagement ont permis d'offrir aux aînés, aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'à leurs proches un espace accessible et sans obstacle, où ils peuvent pratiquer leurs activités de façon autonome. Cependant, les installations sont accessibles à tous, peu importe l'âge et les capacités des gens, ce qui a fait du parc du Tricentenaire un lieu de rencontre pour les aînés de Baie-du-Febvre ainsi que l'ensemble de la communauté. Il s'agit d'un espace qui favorise les échanges entre les citoyens de toutes les générations, un lieu qui est devenu sans contredit une fierté pour la municipalité et ses citoyens.

PARCOURS SANTÉ QUATRE SAISONS À SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Situé au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le village de Saint-Félix-d'Otis a, lui aussi, proposé un projet dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA à la suite de demandes de citoyens aînés pour obtenir un meilleur accès aux infrastructures de loisirs et plus d'espaces de rassemblement accessibles permettant de profiter du patrimoine paysager de la région.

En 2014, une grande partie d'un terrain d'environ 20 hectares, situé au cœur du village et appartenant à la municipalité, était toujours boisée et non aménagée. La municipalité y a donc procédé à l'aménagement d'un parc urbain sécuritaire et accessible appelé « Parcours santé quatre saisons ».

Une aire de repos avec vue imprenable sur le lac Otis a été installée. Celle-ci est suffisamment grande pour que les personnes utilisant une aide à la mobilité, motorisée ou non, puissent s'y rendre et se déplacer de façon autonome une fois sur place.

Un sentier pédestre a été aménagé avec de la poussière de pierre compactée sur un terrain plat dont la largeur, allant de 1,5 m à 2 m, permet de marcher librement côte à côte ou avec une aide à la mobilité. Des panneaux de signalisation permettant de renseigner les marcheurs ont été ajoutés au point d'accès du sentier. Le long du sentier, on retrouve des bancs, dont la surface assise est la moins creuse possible, afin d'en faciliter l'utilisation, et un dispositif d'éclairage qui permet de bien voir le mobilier urbain et la signalisation jusqu'à l'aire de repos en soirée.

De plus, quatre modules d'entraînement, accessibles à l'année et dont les couleurs contrastent avec l'environnement, ont été installés. Chaque module s'accompagne d'un panneau explicatif avec pictogrammes pour que les usagers puissent les

Les aménagements sécuritaires et accessibles du Parcours santé quatre saisons font maintenant partie intégrante du patrimoine paysager de Saint- Félix-d'Otis.

utiliser adéquatement. Ces modules, qui sont posés sur une dalle de béton, sont reliés entre eux par des chemins d'accès en poussière de pierre sur un terrain plat et droit.

Tous ces aménagements ont non seulement permis de préserver et de mettre en valeur un espace vert au cœur du village, au profit des générations actuelles et futures, avec ou sans handicap, mais ils contribuent à la promotion de l'activité physique et s'ajoutent à l'offre de services offerte à la population locale et régionale.

Le Parcours santé quatre saisons fait maintenant partie intégrante du patrimoine paysager de Saint-Félix-d'Otis étant donné la vue imprenable sur le lac Otis et sur le cœur du village qu'il offre aux randonneurs de tous âges. En plus de permettre aux aînées et aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un lieu sécuritaire et attrayant, il est devenu un lieu de rassemblement intergénérationnel et un attrait pour les visiteurs.

À Lotbinière, le Sentier Horizon a été bonifié en créant le Circuit santé pour aînés qui contribue à améliorer leur qualité de vie.

CIRCUIT SANTÉ POUR AÎNÉS À LOTBINIÈRE

En 2015, la municipalité de Lotbinière, situé dans la région de Chaudière-Appalaches, a aménagé le Sentier Horizon, aux abords du fleuve Saint-Laurent, en plein cœur du village. Il s'agissait déjà d'un circuit intéressant et convivial pour tous, permettant de circuler à travers la municipalité en ayant en prime une vue imprenable sur le fleuve. Or, le sentier, les infrastructures et le mobilier urbain n'étaient pas adaptés aux besoins des aînés et ceux-ci ne pouvaient donc pas en profiter pleinement.

Le projet présenté pour le Programme de soutien à la démarche MADA avait pour objectif de corriger ce manque d'accessibilité pour les clientèles âgées et présentant certaines incapacités en bonifiant l'aménagement du Sentier Horizon, notamment en créant un parcours santé adapté qui pourra contribuer à améliorer leur qualité de vie par l'activité physique et briser leur isolement.

Concrètement, un circuit santé sur le Sentier Horizon a été aménagé pour donner aux aînés et aux personnes à mobilité réduite un espace adapté à leurs besoins qui leur permet de pratiquer des activités de sports et de loisirs en toute sécurité. Trois panneaux d'interprétation personnalisés ont été installés sur le sentier existant, près des bancs. Ils proposent une série d'exercices qui peuvent être faits à même le mobilier urbain afin de favoriser la poursuite de l'entraînement tout au long du circuit.

De plus, la municipalité a procédé à l'installation de quatre stations d'exercices conçues et adaptées pour les personnes avec des limitations physiques. Les exerciseurs sont donc installés sur des bases de béton au niveau du sol pour permettre un accès sans contraintes à partir du sentier et les stations sont placées de façon à limiter les déplacements au minimum.

Pour faciliter leur utilisation, on a ajouté des panneaux d'interprétation avec des pictogrammes et un langage simple à côté de chaque exerciseur. Ceux-ci permettent à tous de bien comprendre et interpréter les exercices à exécuter, incluant les personnes vivant avec un handicap intellectuel. La municipalité a également pris soin d'utiliser un contraste de couleur significatif pour faciliter la lecture pendant l'utilisation des appareils.

La réalisation du Circuit santé pour aînés a contribué à dynamiser le cœur de la municipalité en créant un lieu de socialisation pour les personnes âgées et pour l'ensemble de la population. Cela a permis de renforcer leur sentiment d'appartenance et celui de fierté des citoyens par rapport à leur milieu de vie.

Plusieurs municipalités du Québec ont relevé le défi MADA en mettant en place des initiatives à portée inclusive. Les projets d'aménagement des espaces extérieurs sans obstacle et accessibles sont non seulement extrêmement bénéfiques pour garder les aînés actifs et impliqués dans la communauté, mais ils génèrent également des espaces où l'ensemble de la population peut se réunir et socialiser de façon positive et sécuritaire.

En effet, ces projets favorisent l'accessibilité et la sécurité de lieux publics extérieurs pour tous. L'amélioration de la conception du mobilier urbain et de sa disposition dans l'environnement est bénéfique pour de nombreuses clientèles, y compris les jeunes familles et les gens à mobilité réduite, peu importe leur âge. ■

Pour connaître les travaux et infrastructures admissibles, référez-vous au guide du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) sur le site Web du MAMH[1]. D'autres sources de financement peuvent également être sollicitées pour réaliser vos projets.

[1] mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/programme-dinfrastructures-municipales-pour-les-aines-prima/

FORMATION MUNICIPALE

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités est disponible à distance et quelques cours sont également offerts en salle : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Découvrez ici certaines dates de l'automne 2023.

ÉLECTION PARTIELLE? LE COURS OBLIGATOIRE EST LÀ POUR VOUS

Obligatoire pour tous les élus·es municipaux, la formation Le comportement éthique a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49; le nouveau contenu, attesté conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec, vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu·e municipal. Disponible en salle et en classe virtuelle, ce cours est également disponible en autoapprentissage.

Rendez-vous sur formationmunicipale.com pour vous inscrire!

FORTEMENT RECOMMANDÉS

Les rôles et responsabilités des élus·es – Disponible en ligne en autoapprentissage
- 21 octobre 2023, de 9 h à 16 h
- 30 et 31 octobre 2023, de 13 h à 16 h – EN ANGLAIS
- 23 et 24 novembre 2023, de 9 h à 12 h

Maîtrisez vos dossiers municipaux
- 5 et 6 octobre 2023, de 9 h à 12 h
- 16 et 17 octobre 2023, de 9 h à 12 h – EN ANGLAIS
- 14 et 15 décembre 2023, de 9 h à 12 h

Gestion financière municipale
- 18 et 19 octobre 2023, de 13 h à 16 h – EN ANGLAIS
- 24 et 25 octobre 2023, de 13 h à 16 h

PARCOURS MENANT À UN DIPLÔME

Diplôme d'administrateur municipal

Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH
- 17 octobre 2023, de 13 h à 16 h
- 7 décembre 2023, de 9 h à 12 h

La préparation et la participation des élus·es aux assemblées du conseil municipal
- 6 et 7 novembre 2023, de 13 h à 16 h
- 2 décembre 2023, de 9 h à 16 h

La gestion contractuelle en deçà de 121 200 $
- 16 octobre 2023, de 18 h à 21 h

La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale
- 3 octobre 2023, de 13 h à 16 h
- 30 octobre 2023, de 9 h à 12 h

La planification stratégique
- 19 octobre 2023, de 13 h à 16 h

La prise de décision en urbanisme
- 16 septembre 2023, de 9 h à 12 h
- 28 novembre 2023, de 17 h à 20 h

Le service à la clientèle et la gestion des situations conflictuelles
- 2 octobre 2023, de 13 h à 16 h

MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale
- 31 octobre 2023, de 17 h à 20 h
- 16 octobre 2023, de 9 h à 12 h

Diplôme en leadership municipal

Se connaître : développement du leader – TEST TRIMA disponible en ligne

Introduction au leadership collaboratif - NOUVEAU
- 19 et 20 octobre 2023, de 9 h à 12 h

LES CONFÉRENCES WEB

Pour plus de renseignements sur les conférences Web, rendez-vous sur formationmunicipale.com!

COURS PRIVÉS : ET SI VOUS FAISIEZ VOTRE PROPRE CALENDRIER?

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance! De plus, pour répondre à vos besoins grandissants, nous offrons des formations sur mesure, adaptées à vos besoins! Pour ce faire, vous choisissez la date, le lieu, vos participants et nous organisons le tout pour vous. Pour plus de détails, consultez-nous à competences@fqm.ca. Vous adorerez le sur mesure!

Être membre a ses avantages

Toujours 25 % de rabais pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité. Attention, le code a changé au 1er juin; si vous ne l'avez pas, contactez-nous à competences@fqm.ca.

competences@fqm.ca

1 866 951-3343

Ne laissez pas les cybercriminels prendre le contrôle de votre organisation.

LE SERVICE DE CYBERSÉCURITÉ DE LA FQM

L'ASSURANCE D'UNE VRAIE CYBERPROTECTION!

Pour en savoir plus

fqm.ca/cybersecurite

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

VARS

Une division de Raymond Chabot Grant Thornton

Québec

FONDS de solidarité FTQ | Bioénergie

Un nouveau Fonds pour développer la bioénergie au Québec

On fait plus qu'investir, on s'investit dans des partenariats qui ont un impact structurant et durable pour l'économie de nos régions et la décarbonation du Québec.

100 millions $ à investir ici

- **Développement** et **exploitation** de projets, ainsi que **gestion d'actifs** dans le domaine de la bioénergie
- **Des projets de biométhanisation** et de production de gaz naturel renouvelable (GNR) à **taille humaine**
- Un intérêt particulier pour la **valorisation des matières résiduelles agricoles et agroalimentaires**

Déjà trois acquisitions stratégiques

→ Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM)

→ Qarbonex

→ Solucycle

Toutes trois des entreprises québécoises innovantes et des leaders dans le secteur.

En savoir plus

fondsftq.com/bioenergie